

Université de Montréal

**Travail et droits inhérents chez les jeunes diplômés universitaires**

Par

Bjenk Ellefsen

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
En vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences ( M. Sc. )  
en sociologie

août, 2001

©Bjenk Ellefsen, 2001  
Université de Montréal  
Faculté des études supérieures



Ministère de l'Énergie

Travail et droits inférieurs ceux des autres employés fédéraux

Par

Philippe L. Lussier

Directeur général des Ressources

Humaines des services fédéraux

HM  
15  
W54

2001  
N. 017

Mémoire présenté à la Faculté des études  
de l'Université de Moncton  
le 15 décembre 2001



M. Lussier

Philippe Lussier  
Directeur général des Ressources  
Humaines des services fédéraux

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

**Travail et droits inhérents chez les jeunes  
diplômés universitaires**

présenté par

Bjenk ELLEFSEN

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Gabriel GAGNON	président du jury
Jacques HAMEL	directeur de recherche
Madeleine GAUTHIER	membre du jury

Mémoire accepté le: 15 octobre 2001

## Sommaire

Ce mémoire étudie la trajectoire d'insertion sociale et professionnelle de cohortes de jeunes diplômés universitaires sous l'angle des notions du travail et de la citoyenneté. En premier lieu, les théories en vogue sur le travail et la citoyenneté sont explorées en se guidant sur le fil conducteur que procure le problème de l'insertion des jeunes diplômés au travail et à la société. En deuxième, lieu, la question de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes diplômés est discutée à la lumière des nombreux écrits sur le sujet. L'analyse vient en troisième lieu. Elle fut conduite sur la base de la théorie ancrée de Glaser et Strauss et de l'analyse des récits d'insertion de Demazière. Elle a révélé trois figures de l'insertion sociale et professionnelle. Ces trois figures dressent un portrait des différents portefeuilles d'insertion. Les jeunes associés aux trois figures, révèlent d'abord un « effet d'âge ». En effet, même ceux qui étaient les mieux dotés, ont affronté la précarité à divers degrés. La flexibilité a été à leur programme car ils ne jouissaient d'aucun droit, pouvoir ou privilège. Cette situation s'explique à bien des égards par le fait d'être jeune et de manquer d'expérience. Toutefois, un « effet de génération » semble se conjuguer à l'effet d'âge. Les jeunes tardent à être à égalité avec leurs aînés comme en témoignent la deuxième et la troisième figure d'insertion. Ils mettent plus de temps à obtenir les droits et privilèges qui génèrent la sécurité ontologique.

Mots-clé : jeunes – travail – citoyenneté - insertion

## Tables des matières

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>V</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>VI</b>
<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 LIEN SOCIAL, TRAVAIL ET CITOYENNETÉ.....</b>	<b>4</b>
HISTORICITÉ DU « TRAVAIL » .....	5
LE « MODÈLE GREC » SELON VERNANT .....	8
CITOYENNETÉ ET TRAVAIL : LA CITOYENNETÉ COMME VECTEUR DE SOCIALISATION .....	11
LA GENÈSE DU TRAVAIL ET DE LA CITOYENNETÉ MODERNES .....	13
LA CENTRALITÉ DU TRAVAIL DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES .....	19
LA FIN DU TRAVAIL ? .....	21
LA « SUBORDINATION » DE LA CITOYENNETÉ AU TRAVAIL.....	25
<b>CHAPITRE 2 L'INSERTION DES JEUNES.....</b>	<b>29</b>
<b>CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>40</b>
LA COMPOSITION DE L'ÉCHANTILLON .....	44
LA MÉTHODE DE RECUEIL DES DONNÉES : À PROPOS DE L'ENTREVUE .....	44
LA DÉMARCHÉ ANALYTIQUE : LA THÉORIE ANCRÉE ET LE LOGICIEL D'ANALYSE ATLAS.TI.....	46
<b>CHAPITRE 4 ANALYSE .....</b>	<b>51</b>
LA TRAJECTOIRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE .....	52
PREMIER MODÈLE : L'INSERTION SOUS FORME DE CONTINUITÉ.....	53
DEUXIÈME MODÈLE : L'INSERTION SANS ORDRE COHÉRENT .....	61
TROISIÈME MODÈLE : L'INSERTION PRÉCAIRE.....	72
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>VII</b>
SCHÉMA D'ENTREVUE.....	VIII
LETTRE .....	XV
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>89</b>

## Liste des tableaux

TABLEAU I : HUIT SIÈCLES D'HEURES TRAVAILLÉES ANNUELLES.....	23
TABLEAU II : TAUX DE CHÔMAGE ANNUEL 1970 - 1992.....	31
TABLEAU III : ÉVOLUTION DES SECTEURS ÉCONOMIQUES.....	33
TABLEAU IV : TAUX D'OBTENTION DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES SELON LE SEXE .....	37

## Remerciements

Ce mémoire représente pour moi un rêve que je ne pensais plus être capable de réaliser il y a quelques années. C'est pourquoi je ne saurais déposer ce travail de longue haleine sans adresser quelques mots à ceux qui m'ont aidé à y parvenir.

Tout d'abord, il me faut remercier mon directeur Jacques Hamel. Je ne saurai jamais assez apprécier son aide, sa présence et ses conseils. Grâce à lui, j'ai découvert le métier de sociologue, mais j'ai surtout été témoin, après quelques années en tant qu'assistant, de la passion d'un professeur qu'il communique avec une aisance désarmante. Je prie également les membres de l'Observatoire Jeunes et société d'accepter ma plus profonde reconnaissance ainsi que mon admiration la plus sincère. Je remercie également mes amis, spécialement Martin, Pierre, André, François, Ilias, Robert, Jean Dumont, Gilles Lalonde, Colette Deschamps et tant d'autres. Vous m'avez apporté plus que vous ne la savez vous-mêmes.

Je remercie affectueusement ma famille, ma sœur, qui est toujours mon ange gardien, mon beau-frère Martin qui est source d'inspiration. J'aimerais seulement dire à ma mère que c'est son regard sur ce que je fais qui me pousse à continuer et à tenter de « changer le monde ». Sans elle, rien de ce que je suis aujourd'hui n'existerait. Finalement, un mot pour ma douce Geneviève qui est toujours là pour moi : je t'aime tant.

## **Avant-propos**

De prime abord, le travail semble prédominer dans l'ensemble des dimensions de la vie sociale et individuelle. Il se révèle, pour plusieurs auteurs, vecteur de socialisation et d'insertion des individus dans la société tout en apparaissant une ontologie. En revanche, le travail, sous sa version de travail salarié, ne cesse de péricliter. Le nombre d'emplois permanents est en chute libre dans les sociétés occidentales. La flexibilité est actuellement la coutume puisque le travail s'exerce sous la forme du travail à forfait, sur appel, etc. Enfin, le droit de cité n'est plus obtenu d'office. Il n'offre plus de droits ni de privilèges qui doivent désormais être obtenus de haute lutte. La situation des jeunes dans le marché du travail et dans la société en constitue l'illustration éloquente.

Toutefois, au dire de nombreux auteurs, le travail se révèle encore aujourd'hui « le plus puissant mécanisme d'intégration ». Si le travail perd aujourd'hui son lustre, comment s'opère l'intégration à la société, en particulier pour les jeunes sur le point de réaliser leur entrée dans la vie adulte ? Selon les thèses en cours, ils seraient frappés par l'exclusion qui, par voie de conséquence, brimerait leur droit de cité par le fait qu'il ne se base plus sur le travail. La citoyenneté dont jouissent les jeunes ne brillerait plus de tous ses feux.

Travail et citoyenneté, voilà les deux mots auxquels on recourt pour envisager la situation des jeunes. Ils sont les points de départ de ce mémoire. Les



pages qui suivent conduisent à l'analyse des trajectoires d'insertion professionnelle et sociale de deux générations de jeunes les mieux armés pour le faire : les diplômés universitaires.

Quels emplois obtiennent-ils par rapport à leur domaine d'étude ? Quelles conditions se rattachent à l'exercice du travail ? Ce dernier est-il assorti de droits, pouvoirs et avantages ? Constitue-t-il un levier d'insertion dans la société ? Ce sont autant de questions abordées dans le mémoire. L'étude a pour cible deux « générations » de diplômés : ceux qui sont fraîchement émoulus de l'université et les étudiants qui ont décroché un diplôme durant les années 1984-1989. Sur cette base peut être judicieusement analysé l'effet de génération et l'effet d'âge que de nombreux auteurs se sont employés à distinguer.

La précarité qui devient le lot de jeunes tient-elle au fait qu'ils sont au début de leur vie active ou se maintient-elle en avançant en âge, de sorte qu'« en vieillissant, les jeunes retrouvent *moins* que ce que les autres avaient au même âge » ? Sur la base des résultats obtenus, l'explication avancée permet de nuancer les thèses en vogue à l'heure actuelle.

« Après que l'expérience m'eut appris que tout ce qui arrive d'ordinaire dans la vie commune est vain et futile, ayant vu que tout ce qui était pour cause ou objet de crainte n'avait rien en soi de bon ou de mauvais, mais dans la seule mesure où mon âme en était émue, je me décidai enfin à chercher s'il n'existe pas un bien véritable, communicable, et tel que mon âme, rejetant tout le reste, pût être affectée par lui seul ; bien plus, s'il n'y avait pas quelque chose dont la découverte et l'acquisition me feraient jouir pour l'éternité d'une joie continue et souveraine. [...] Car ce que les hommes, comme on peut le conclure de leurs actions, regardent le plus souvent dans la vie comme le bien suprême, peut être ramené à ces trois objets : richesses, honneurs et plaisir des sens. Or l'esprit est tellement divertí par eux qu'il peut à peine songer à quelque autre bien. »

Spinoza, *Traité de la réforme de l'entendement*, Éditions Mille et une Nuits, Paris, 1996, p. 7 et 8.

# **Chapitre 1**

## **Lien social, travail et citoyenneté**

## **Historicité du « travail »**

Dans l'esprit de nombreux auteurs, le travail est vu comme le vecteur de la vie sociale. Les ratés des sociétés modernes conduisent toutefois d'autres commentateurs à mettre en cause cette façon de le concevoir en rappelant la nature historique de cette conception. L'histoire témoigne éloquemment que le travail est loin d'avoir toujours existé sous la forme que nous connaissons aujourd'hui.

Selon Dominique Méda, nous avons une conception *extensive* du travail (Méda, 1995) qui a pris corps au cours des deux derniers siècles. Elle naît avec les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* de Smith (Schnapper, 1997 :14) en vertu desquelles le concept de travail a un rôle central dans la théorie de l'échange des marchandises et opère ainsi une révolution théorique que Marx va définir de la façon suivante :

« Smith fit un énorme progrès quand il rejeta toute détermination particulière de l'activité créatrice de richesse pour ne considérer que le travail tout court, c'est-à-dire ni le travail manufacturier, ni le travail commercial, ni le travail agricole, mais toutes ces formes de travail dans leurs caractères communs [...] Le Travail semble être une catégorie toute simple [...] cependant, conçu du point de vue économique, sous cette forme simple, le « travail » est une catégorie tout aussi moderne que les rapports qui engendrent cette abstraction simple [...] C'est là où le travail est devenu non seulement sur le plan des catégories, mais dans la réalité même, un moyen de créer la richesse en général et a cessé, en tant que détermination, de ne faire qu'un avec les individus, sous quelques aspects particuliers... c'est là seulement que l'abstraction de la catégorie « travail », « travail en général »

point de départ de l'économie moderne, devient vérité pratique.» (Godelier, 1980 :5<sup>1</sup>)

Smith distingue la valeur d'usage de la valeur d'échange<sup>2</sup> en plaçant le travail au centre de la vie sociale. Pour cet auteur, le bien le plus utile peut n'avoir que « peu ou pas de valeur en échange », les différents produits du travail du cordonnier et du forgeron, par exemple, étant conçus comme du « travail en général », trouvent une commune mesure dans la quantité de travail qu'ils demandent :

« Mais la division une fois établie dans toutes les branches du travail, il n'y a qu'une partie extrêmement petite de toutes ces choses qu'un homme puisse obtenir directement par son travail; c'est du travail d'autrui qu'il lui faut attendre la plus grande partie de toutes ces jouissances; ainsi, il sera riche ou pauvre, selon la quantité de travail qu'il pourra commander ou qu'il sera en état d'acheter. Ainsi, la valeur d'une denrée quelconque pour celui qui la possède et qui n'entend pas en user ou la consommer lui-même, mais qui a intention de l'échanger pour autre chose est égale à la quantité de travail que cette denrée le met en état d'acheter ou de commander. Le travail est donc la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise. <sup>3</sup> » (Smith, 1991 : 99)

Marx va plus loin en faisant du travail la « nécessité physique de la vie humaine<sup>4</sup> », voire une « production de la vie » à la base de toute l'histoire des sociétés humaines. Si, pour Smith, le travail est un effort sinon une souffrance qui

---

<sup>1</sup> On peut également trouver le texte original duquel provient ce passage dans Karl Marx, (1963) p. 351-361.

<sup>2</sup> Distinction qui est déjà présente chez Aristote sous la forme de deux usages différents des biens.

<sup>3</sup> Voir également à ce sujet Joël Jung, 2000.

<sup>4</sup> Karl Marx (1985), chapitre 7.

ne concerne qu'un « simple facteur de production » (Méda et Schor, 1997 :16), aux yeux de Marx il fait figure de vocation humaine, celle de transformer la nature pour « civiliser, humaniser, façonner le monde qui nous est donné » (Méda et Schor, 1997 :12). Bien que Marx considère à bien des égards le travail comme une « aliénation », il n'en fait pas moins, par un étrange paradoxe, le « premier besoin vital » (Méda et Schor, 1997 :16). Le travail est conçu dans cet esprit comme une liberté créatrice, un moyen de réalisation de soi. Sa position s'aligne en vérité sur le courant philosophique, né au 18<sup>e</sup> siècle et représenté par Franklin, Hegel, Locke et Ricardo, qui conçoit l'être humain comme *homo faber*. L'individu y est considéré comme « l'auteur de sa propre histoire et « produit la société » en transformant la nature grâce à la production des moyens matériels nécessaires à sa reproduction » (Godelier, 1980 : 9).

Les anthropologues — Jean-Pierre Vernant, Maurice Godelier, Philippe Descola et Marshall Sahlins, pour ne citer qu'eux — ont toutefois souligné la relativité de cette conception du travail et, par ricochet, la nature anthropologique qu'on lui prête d'une façon indéniable. En effet, dans *Tribesmen*, Sahlins écrit qu'être travailleur n'est pas un statut en soi et que le travail n'est pas une « catégorie réelle de l'économie tribale. Le travail est organisé d'après des rapports « non économiques » au sens classique du terme... il est l'expression de

liens de parenté et de rapports communautaires qui lui préexistent. » (Sahlins, 1968 : 80<sup>5</sup>). Jean-Pierre Vernant va dans le même sens et de façon percutante.

### **Le « modèle grec » selon Vernant**

D'après cet auteur, il faut d'abord noter qu'en grec, il n'y a pas de mot spécifique pour désigner le « travail ». Le mot « πόνος » (ponos) désigne toutes les activités qui exigent un effort pénible et il s'oppose à « ἔργον » (ergon) qui s'applique à ce qui est le « produit de sa vertu propre, de chaque être » (Vernant, 1988 : 3-4). De fait, le travail ne trouve pas d'expression propre comme de nos jours. Le « travail » d'Hésiode dans *Les travaux et les jours* est lié à l'agriculture. Il fait moins figure d'une activité productrice basée sur des techniques qu'une expérience et une pratique religieuse (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 5). La possession de la terre prend une couleur religieuse et son exploitation donne droit de cité. Le « travail » agricole n'est pas en soi spécialisé, ni ne requiert l'apprentissage d'un savoir technique. La culture de la terre est une pratique spontanée dont le savoir naît de l'observation et de la réflexion. Bref, cette activité est un véritable culte qui « institue des commerces avec les Dieux » (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 10). L'agriculture se fait autarcique sans être d'office un « travail » de par son caractère religieux. En effet, les biens produits répondent aux besoins familiaux et sont destinés à être consommés sur place, ce qui est contraire

---

<sup>5</sup> Cité par Maurice Godelier dans son *Mémoire pour une enquête sur Le travail et ses représentations*

à l'idée de « circulation » propre à la production de biens économiques. La culture de la terre n'est donc pas un « travail », car elle institue un rapport avec les Dieux plutôt qu'entre les hommes. L'agriculture permet aux hommes libres de le rester, car tout en subvenant à leurs besoins, elle leur permet de ne pas dépendre d'autrui. Voilà la pierre d'assise de la citoyenneté antique où la liberté se règle sur l'autonomie que lui donne l'« oikos », c'est-à-dire la maison patriarcale et ses biens.

Il faut apporter une précision concernant l'organisation du « travail » dans la cité antique, car si le citoyen ne travaille pas, d'autres n'ayant pas droit de cité doivent travailler au service d'autrui. La division du « travail » est essentielle à la cité puisqu'elle est le fondement de la *politeia* en vertu de laquelle les individus doivent œuvrer en fonction d'une complémentarité réciproque (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 14). Protagoras, le sophiste, sujet du dialogue de Platon qui porte son nom, montre dans cette perspective comment le « travail » permet aux citoyens de l'être grâce à ce « réseau d'activités qui les lie ensemble<sup>6</sup> ». L'impuissance des individus à subvenir seuls à leurs propres besoins explique en premier lieu la nécessité de la « cité ». Platon lui-même ne diverge pas de cette idée de « complémentarité réciproque » qui appartient à la division des activités en écrivant : « Il y a naissance de société du fait que chacun de nous, loin de se suffire à lui-même, a, au contraire, besoin d'un grand nombre de gens » (Platon, 1966 :

---

<sup>6</sup> Voir à ce sujet le mythe que raconte Protagoras dans *Protagoras* de Platon, 320c sur la distribution des « habiletés ».



369b) pour conclure qu'« ainsi les gens se feront part mutuellement des choses auxquelles ils auront travaillé les uns et les autres » (Ibid. : 371b).

Force est de noter que la division des tâches n'a ici qu'une fonction utilitaire. Bien que nécessaire, cette division n'est pas le fondement de la cité. En effet, pour Platon, Protagoras et Aristote, le lien entre les citoyens repose sur la communauté politique puisque le « besoin politique » dépasse largement le besoin utilitaire que forme la production des biens nécessaires à l'existence. L'ordre politique sur lequel se base la citoyenneté naît au-delà du travail et de l'échange. Le « travail » différencie les individus au gré de sa spécialisation tandis que l'association politique les rend semblables et égaux. Ce jeu de bascule se manifeste également dans les sociétés modernes.

Selon Protagoras, contrairement à la répartition des arts qui est inégale entre les hommes, Zeus chargea Hermès de donner indistinctement à tous les hommes la justice et la science politique, c'est-à-dire les savoirs du Dieu suprême qui pourraient unir l'humanité par des liens d'amitié (Platon, 1967 : 322d-323d). D'ailleurs nous touchons là à l'essence du lien social de la *cité grecque* : il n'est pas une « entité abstraite », mais des citoyens unis par des liens amicaux, par la « *φιλία* » qui désigne le « sentiment politique ». (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 14)

### **Citoyenneté et travail : la citoyenneté comme vecteur de socialisation**

Il est utile de renchérir à propos de cette différenciation entre les individus qu'opèrent les activités de « métiers » et l'association commune doublée d'un « sentiment politique ». La Cité repose sur la répartition des tâches, mais le « rapport de travail » ne crée pas le lien social entre les citoyens. En effet, pour Platon, Aristote et Protagoras, « l'unité de la *polis* » se fonde sur autre chose que la profession qui différencie les individus entre eux. C'est pourquoi cette « unité » doit reposer sur quelque chose qui soit étranger à la profession.

L'association politique définit les individus comme des êtres égaux et s'oppose ainsi à la division du travail. Dans le mythe de Prométhée, Épiméthée distribue à chaque espèce animale des capacités différentes, mais l'Homme semble avoir été oublié. Prométhée vole alors le feu d'Héphaïstos et les arts d'Athéna pour les donner aux hommes qui sont incapables d'assurer leur continuité, désavantagés qu'ils sont par rapport aux animaux. Zeus, pour venger le vol du feu, a « caché à l'Homme sa vie, c'est-à-dire la nourriture, les humains sont voués désormais au labeur » (Vernant, 1965 : 19). Puisque les hommes partageaient désormais une affinité avec les Dieux, ils cherchèrent à se rassembler, car les bêtes s'opposaient à eux. Toutefois, dès qu'ils furent rassemblés, ils se massacrèrent. Zeus craignit que la race ne s'éteigne et chargea Hermès de livrer aux hommes la politique, science de Zeus, afin qu'ils s'unissent par des liens d'amitié. Toutefois, cette science sera distribuée également et indistinctement, contrairement aux habiletés des animaux.

Il en va de même chez Aristote. L'unité politique sous-entend chez cet auteur une « réciprocité entre des individus égaux » où il prend en exemple les charpentiers et les cordonniers pour illustrer l'opposition entre les activités productives et le lien politique. Sur cette lancée, il explique que leur travail, de nature différente, ne peut générer des liens sociaux réciproques qui, par conséquent, sont le lot de l'association politique dont le sens se révèle nettement par la traduction du mot grec ancien qui la désigne : « φιλία » soit le « sentiment politique » qui est nettement opposé aux « sentiments professionnels » d'envie et de concurrence. (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 16)

Le métier est donc, à la fin du compte, impuissant à nouer le lien social caractérisé par la réciprocité et l'égalité puisque l'idée même d'égalité se trouve dans l'association politique et non dans la division du travail qui fonde la complémentarité basée sur des inégalités. Vernant et Vidal-Naquet soulignent fort bien à ce propos que :

« Le lien social s'établit au-delà du métier, sur le seul plan où les citoyens peuvent s'aimer réciproquement parce qu'ils s'y comportent tous de façon identique et ne se sentent pas différents les uns des autres : celui des activités non professionnelles, non spécialisées, qui composent la vie politique et religieuse de la cité » (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 29).

Bref, pour les Grecs anciens, le lien social se noue dans le rayon de la communauté politique et déborde l'exercice du métier, pour ne pas dire du travail,

selon l'expression moderne. La réflexion de Vernant nous permet de constater qu'il ne se dégage pas de l'organisation des métiers dans la cité antique une « grande fonction sociale unique », le « travail », mais une « pluralité de métiers différenciant les uns des autres qui les pratiquent » (Vernant, Vidal-Naquet, 1988 : 16).

### **La genèse du travail et de la citoyenneté modernes**

La genèse du travail salarié témoigne de la différenciation en vertu de laquelle le travail va s'affranchir de la tutelle politique ou de la *polis*, c'est-à-dire de la communauté. Selon Marx, le travail et son « organisation rationnelle » métamorphosent rapidement le lien des individus entre eux sur la base d'un élément déterminant : la production. La mutation s'opère de façon progressive. Elle s'enracine dans l'éclatement du métier artisanal. Au Moyen-Âge, il s'exerce dans un atelier où l'artisan reçoit une rétribution pour son travail et le maître veille à son entretien. L'artisan appartient à une corporation ou une guilde et s'inscrit dans un rapport hiérarchique avec le maître, les compagnons et les apprentis. Il vit à la ville et, contrairement aux paysans qui, dans la campagne, appartiennent aux seigneurs, il est « libre de sa personne ». Le travail de l'artisan au sein de la corporation lui procure des droits sociaux tels que l'organisation de fêtes religieuses et la participation à la gestion de la municipalité. Le travail artisanal revêt donc des dimensions politiques et religieuses et génère, de par son exercice, des droits sociaux (Godelier, 1990 : 66).

Avec le capitalisme, le travail s'élabore dans l'orbite des impératifs même de la production. Il se déroule dans une enceinte, l'entreprise, qui échappe à l'emprise de l'Église et plus généralement de la communauté. La citoyenneté s'établit dans le rayon du travail qui, peu à peu, devient le vecteur de la vie sociale dans la ligne d'un *éthos*, celui du devoir et de l'accomplissement<sup>7</sup>. Les droits dont jouissent les individus se conçoivent alors dans le sillage du travail. Ils se formulent de plus en plus en termes économiques traduits par le salaire. L'ancienneté, les habiletés et l'assiduité sont récompensées en espèces sonnantes et trébuchantes et sous la forme de droits obtenus de haute lutte par les travailleurs.

Dans cette veine, il serait opportun de rapporter brièvement les faits importants de la naissance de la citoyenneté moderne définie dans l'optique du travail. En effet, l'idéal de la cité ne trouvera son pendant moderne que vers le 18<sup>e</sup> siècle et s'inscrira dans les sociétés modernes à la suite des révolutions américaines et françaises (Kriegel, 1995 : 44). Il faut d'emblée souligner que la taille des États modernes cause des problèmes à la réalisation de l'idéal antique et que, par conséquent, l'idée de citoyenneté dut évoluer. De fait, l'idéal visé consistera à rétablir les principes antiques de la liberté d'opinion, de réunion, d'association et de décision politique. La Révolution française jette les bases de la citoyenneté moderne avec la déclaration de 1789 où la citoyenneté est exprimée par les droits civils universels. Le problème de l'étendue de la « cité » est résolu

---

<sup>7</sup> En effet, Weber a bien démontré le rôle central qu'aura joué l'éthique protestante.

des « citoyens ». Toutefois, la citoyenneté moderne évolue dans un contexte social et historique où le travail occupe une place centrale. Par conséquent, l'idée de citoyenneté se développe dans son orbite et fait du travailleur la figure par excellence du citoyen qui se définit tout autant dans le vécu des gens que dans les nouvelles définitions juridiques et politiques qui accompagnent les révolutions américaines et françaises. (Roman, 1995 : 67-68)

Dominique Schnapper explique à ce propos que la Constitution de 1793 en France fait de la citoyenneté une idée indissociable du travail rémunéré qui est conçu comme le fer de lance de la réalisation des conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté. Elle précise dans cette veine que « l'organisation [...] du travail, se justifie par le fait que le citoyen doit être autonome » (Schnapper, 2000 : 32). Les sociétés occidentales, prises dans le courant de l'industrialisme et du libéralisme du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire la Révolution industrielle, s'engagent ainsi sur la voie d'une « société du travail » dont les citoyens tentent d'obtenir leur autonomie, mais également leur droit de cité par une rémunération.

Selon Gorz, avec la révolution industrielle, le travail a cessé de « faire partie de la vie pour devenir le moyen de gagner sa vie » (Gorz, 1988 : 36). Il revêt une valeur instrumentale. L'ouvrier échange sa force de travail et sa liberté, qu'il est désormais contraint de vendre, contre un salaire grâce auquel il peut assurer ses besoins fondamentaux. L'ouvrier a d'abord peu de recours, il est souvent victime de mises à pied et de remplacements par d'autres chômeurs. Il est

livré au pur arbitraire des employeurs qui sont maîtres de tout ce qui concerne son travail, alors que lui n'est le maître que d'une bien mince liberté : chercher du travail là où on voudra bien de lui.

Toutefois ce libéralisme est progressivement confronté à une montée importante de la résistance des travailleurs contre la réduction des salaires et les mises à pied. En 1935, par exemple, la création du Committee for Industrial Organizing (CIO) aux États-Unis marque le début d'un important mouvement ouvrier qui s'infiltré dans plusieurs secteurs économiques : automobile, textile, métallurgique. Le militantisme prend son essor et mobilise la masse ouvrière de toute l'Amérique du Nord. Il oblige à de profonds changements dans les lois du travail en faveur des ouvriers. On notera à ce sujet le New Deal et le Wagner Act, nés en partie de la pression des travailleurs salariés, et qui vont renforcer leurs droits juridiques et sociaux.

Sous la forme du décret C.P. 1003, adopté par le gouvernement canadien en 1944, les travailleurs obtiennent de haute lutte le droit d'être représentés par un syndicat pour obtenir et défendre des droits. Ce décret va devenir une loi permanente et forcer les employeurs à s'entendre avec leurs employés en leur donnant un pouvoir de négociation sans précédent.

Le mouvement ouvrier<sup>8</sup>, durant les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, revendique à haute voix des droits liés au travail, à commencer par celui d'être rétribué par un salaire raisonnable. La rétribution ne doit pas être fixée en fonction du libre arbitre et cela fait barrage à une pratique répandue : la réduction des salaires. Les clauses d'ancienneté permettent de faire obstacle aux mises à pied. Les heures de travail qui rongeaient la santé des travailleurs sont réduites. De plus, l'arrivée massive des femmes dans le marché du travail soulève des doléances auxquelles vont correspondre de nouveaux droits : les congés de maternité (et de paternité), la garde des enfants, les protections contre le harcèlement sexuel et l'égalité salariale pour un travail égal viennent contribuer au statut social du citoyen.

Les droits obtenus par les luttes syndicales se placent sous l'aile de l'État qui, dans l'après-guerre devient « État social », et donne aux droits liés au travail une dimension sociale. Ils s'appliquent à tous au nom de la citoyenneté. L'« État social » s'appuie sur la théorie keynésienne de la théorie de l'emploi qui stipule que l'économie capitaliste est incapable de produire le plein emploi et une prospérité perpétuelle. L'économie, susceptible de stagner, produit chômage et pauvreté. Selon Keynes (1936), les gouvernements doivent y remédier en augmentant leurs dépenses de manière à stimuler l'emploi pour intégrer le plus grand nombre dans l'orbite sociale en vertu de droits. La culture ouvrière devient, dans cette veine, le moteur de la « sociale-démocratie » sous l'égide de l'« État-providence » considéré comme « système de distribution des revenus, des statuts

---

<sup>8</sup> Voir à ce sujet A. Touraine, M. Wieviorka, F. Dubet (1984).



et des protections » (Méda et Schor, 1997 : 17). Le travail salarié, à l'ombre de l'État social, fait office de pivot de la citoyenneté.

Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le travail devient le tremplin des droits et statuts sociaux et incarne, dans les sociétés modernes « le lieu de toutes les attentes » (Méda et Schor, 1999 :17). La prospérité économique consécutive à la Seconde Guerre mondiale fait du travail salarié le pilier sur lequel s'appuie la société durant les « Trente Glorieuses », de 1945 à 1975.

L'expression, forgée par Jean Fourastié (1979), désigne la période de croissance exceptionnelle des pays capitalistes qu'illustre l'explosion de l'industrie automobile et aéronautique. Celle-ci se fonde sur l'exploitation massive du pétrole et de l'électricité, sources d'énergie desquelles naît la consommation de produits en série qui sont à l'origine de *l'American way of life*, elle-même amplifiée par le *baby-boom*. La classe moyenne que cette explosion démographique engendre est la cible de la publicité, de l'achat à crédit et bénéficie du développement de la science et de la technologie. La consommation fait alors figure d'*ethos*, aligné étroitement sur l'augmentation des revenus et dont le travail est le point culminant.

## **La centralité du travail dans les sociétés modernes**

Le travail salarié devient le pivot de la société conçue comme l'association des individus. Il leur donne sens sous forme de valeur. Le travail s'institue sous le visage du devoir et de la contrainte tout en se teintant d'une « valeur spirituelle » qui lui donne toute sa légitimité. La citoyenneté se place sous son égide et cela traduit un renversement par rapport à la Grèce antique. En effet, l'« association politique », on l'a vu, enserrait l'exercice du travail tandis qu'ici, à l'inverse, le travail subordonne la citoyenneté. Le chômage endémique surgi du choc pétrolier de 1973 vient démontrer *a contrario* la centralité du travail.

Dominique Schnapper, dans une des premières études sur le sujet, souligne avec force que l'épreuve du travail répercutée par le chômage, chez les jeunes en particulier, révèle que cela « conduit les individus à remettre en question leur identité personnelle et sociale, remise en question qui, selon les individus et les groupes et selon le rapport qu'ils entretiennent avec la norme du travail, peut-être vécue positivement ou, plus souvent, négativement. C'est l'attitude à l'égard du travail, socialement élaborée, qui explique les différentes expériences vécues du chômage ». (Schnapper, 1981 : 72)

Ils sont aujourd'hui légion les auteurs qui, à l'instar de Renaud Sainsaulieu et de Claude Dubar, affirment que le travail tient lieu de mode « d'être ensemble » propre à la modernité. Il est le principal levier de la réalisation de soi et de la sociabilité ou, en d'autres termes, humanistes (Méda, 1995), le travail donne son

visage à l'identité collective et individuelle en étant le moteur de la socialisation (Dubar, 1996). L'identité se concevant dès lors comme « le résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel, des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions » (Dubar, 1996 : 111).

Les ratés du travail salarié, à l'exemple du chômage, révèlent *a contrario*, selon Arendt, que la « société du travail » a aiguillé la vie sociale vers la production en oblitérant de la conscience collective et individuelle ses autres aspects, tels ceux consacrés « aux affaires de la cité », soit l'activité politique, la *viva contemplativa*. Pour la philosophe, la particularité de la modernité se situe dans un renversement de la hiérarchie des activités humaines, de la *vita activa*, sur la *vita contemplativa* : en effet, « la révolution industrielle a remplacé l'artisanat par le travail; il en résulte que les objets du monde moderne sont devenus des produits du travail dont le sort naturel est d'être consommés, au lieu d'être des produits de l'œuvre destinés à servir ». (Arendt, 1983 : 174) Ainsi, pour Arendt, notre « rapport au monde » devient essentiellement production et consommation, ce qui consacre « l'absorption de toute activité humaine dans la futilité » (Arendt, 1983).

Dès lors, selon des auteurs comme Arendt et Gorz, l'individu socialisé à la consommation et à la lutte dans le marché de l'emploi n'est plus un individu socialement intégré, mais un individu contraint à vouloir être soi-même par la

poursuite d'avantages personnels. En effet, ces transformations du travail s'organisent en un processus selon lequel les individus poursuivent des intérêts particuliers, ce qui vient affaiblir la cohésion sociale en désagrégeant les « réseaux de solidarité » et le « sentiment d'appartenance ». D'ailleurs Gorz appelle ce processus une « socialisation asociale » (Gorz, 1988). Force est de noter à ce sujet que — comme le souligne Taylor — par la conquête de la « liberté moderne » en laissant croître un individualisme sans bornes encouragé par l'abandon des grands « horizons de signification », la notion du bien commun s'en trouve diluée (Taylor, 1992). La citoyenneté moderne devient elle-même floue sous la conception de droits individuels.

### **La fin du travail ?**

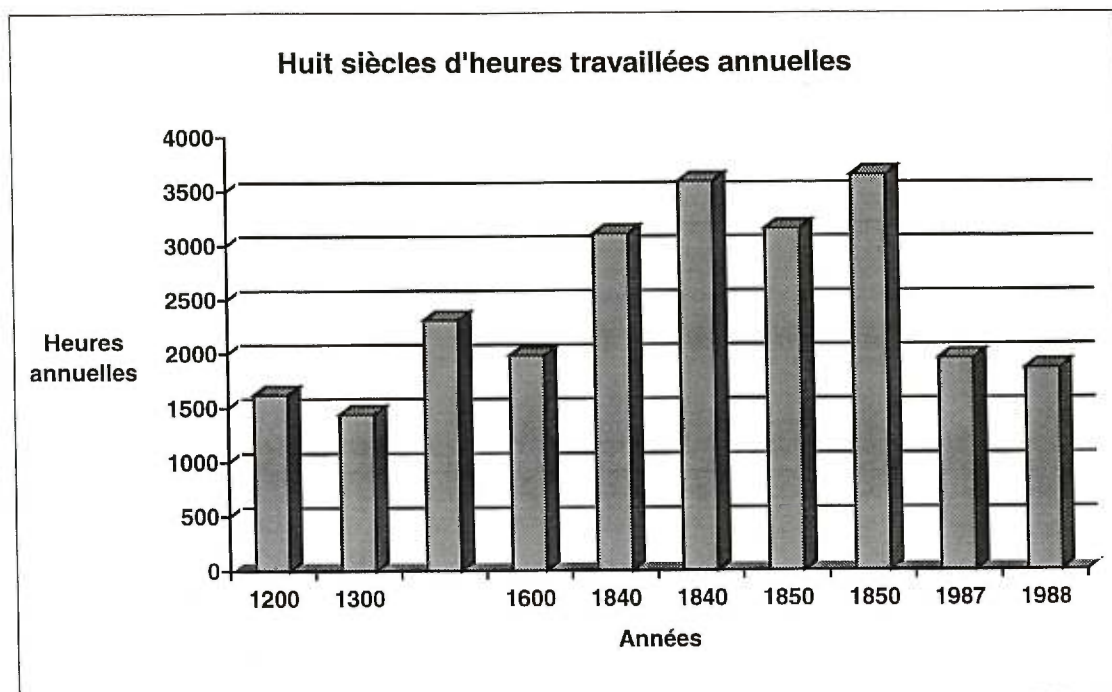
Le choc pétrolier de 1973 sonne le glas du travail pour tout un chacun. Le chômage se manifeste selon un taux qui s'accroît constamment. Le travail devient flexible. Il quitte en effet les lieux qui lui étaient consacrés : bureaux, usines, boutiques, ateliers — par le fait des nouvelles technologies. La technique remplace le travail vivant et contribue à l'accroissement du chômage. Les salaires connaissent un important recul et la sécurité d'emploi tend à s'effriter. Les droits liés au travail sont vus comme des entraves au libre marché. L'État social bat en retraite et refuse désormais de fournir une protection sociale garantie par des droits.

Face à cet état de chose, nombreux sont les auteurs qui concluent à la fin du travail. Jeremy Rifkin, pour sa part, croit déceler la fin du travail en se basant sur la réduction du temps de travail produite par l'automatisation, le développement de l'économie sociale ainsi que l'innovation technologique. Le marché étant inapte à créer plus d'emplois qu'il n'en supprime, le plein emploi devient un mythe. La création d'emplois est vouée à l'échec puisque la production des biens et des services requiert une main-d'œuvre de plus en plus réduite, considérée par Rifkin comme une « élite ». (Rifkin, 1996; 1997)

Les thèses de Rifkin sont dénoncées par Schor pour qui la diminution du travail salarié, c'est-à-dire l'emploi régulier, ne correspond nullement à la baisse du temps de travail. En effet, par un étrange paradoxe, si le nombre d'emplois est en chute libre, en revanche le temps accordé au travail n'a jamais diminué de façon significative (Schor, 1991) comme en témoigne le tableau suivant :

↳ pas dans la biblio.

Tableau I



Source: Juliet Schor (1992, p. 45)

Comment expliquer ce paradoxe ? Il appert que si le travail salarié recule, au sens de son exercice, voire de son droit du fait qu'il n'est plus l'apanage de tout un chacun, il perdure en tant que valeur qui lui donne la forme de tremplin de la vie individuelle et sociale. Le travail demeure l'antichambre de la consommation comme le constate l'historien Frederick Allen Lewis : « Business had learned as never before the importance of the ultimate consumer. Unless he could be persuaded to buy and buy lavishly, the whole stream of six-cylinder cars, super heterodynes, cigarettes, rouge compacts and electric ice boxes would be dammed up at its outlets » (cité dans Hunnicutt, 1988 : 38). Le consumérisme s'est imposé comme le principal facteur régissant le travail en demandant un renouvellement constant des heures passées au travail (Schor, 1992 : 117-122). Si le nombre

( > par dans la billes -

d'emplois diminue constamment, le temps accordé au travail s'accroît avec l'augmentation des « petits boulots » qui s'empilent les uns sur les autres. De plus, le temps supplémentaire est de rigueur dans les emplois obtenus de façon temporaire ou permanente. Sur cette base, force est d'admettre que le temps de travail est loin d'avoir diminué.

André Gorz, pour sa part, soutient que le plein emploi est un leurre. Selon lui, « il n'y a pas et il n'y aura plus jamais assez de travail pour tout le monde » et qu'ainsi «devenu précaire, flexible, intermittent, à durée, horaires et salaire variables, l'emploi cesse d'intégrer l'individu dans un collectif, il cesse de structurer le temps quotidien, hebdomadaire, annuel et les âges de la vie, il cesse d'être le socle sur lequel chacun peut construire son projet de vie » (Gorz, 1997 : 98).

Les jeunes sont aujourd'hui confrontés à cette impasse, y compris ceux qui sont les mieux armés pour s'insérer dans le marché du travail : les jeunes diplômés. En effet, leur situation correspondrait dans les années 1960 et 1970 à l'emploi permanent, à temps plein et lié à leur formation; il en va autrement au cours des années 1990 et 2000. Claude Trottier souligne à ce propos que, pour les diplômés de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles de 1982 à 1997 au Québec, le taux de placement dans un emploi à temps plein a diminué de 10 % tandis que le même taux pour un emploi permanent a reculé de 20 % (Trottier, 2000 : 40). De plus, le taux de placement relatif à l'emploi à temps plein, permanent et lié à la formation décroît de 59 % à 38 % pour les diplômés du 1<sup>er</sup> cycle et de 72 % à 48 % pour ceux du 2<sup>e</sup>

cycle (Trottier, 2000 : 42). Selon Trottier, cela témoigne indéniablement d'une détérioration des conditions de l'insertion professionnelle dans un emploi dit « typique ». En effet, les emplois réservés aux jeunes sont surtout des « petits boulots » à durée déterminée et la plupart se font à temps partiel (p. 43).

Les ratés du travail salarié ont pour corollaire l'essoufflement de l'État providence. En effet, l'État social bat en retraite en cessant d'intervenir pour réguler la production des biens et des services de façon à préserver une stimulation du plein emploi, en singeant les lois du marché dans l'exercice de son pouvoir et en hésitant à s'investir dans la formulation des droits sociaux pour l'ensemble de ses citoyens.

### **La « subordination » de la citoyenneté au travail**

Sur cette base, la citoyenneté tombe en panne en ayant le travail comme levier. En effet, le travail ne génère plus de droits, ni plus largement de « sécurité ontologique », conçue comme « la confiance des êtres humains dans la continuité de leur propre identité et dans la constance des environnements d'actions sociaux et matériels. » (Giddens, 1994 : 98) La flexibilité du travail a pour conséquence que les liens sociaux qu'il noue sont marqués d'un « déficit de loyauté et d'engagement, une habitude des discussions superficielles, bref, un ethos de la vie individualiste (Sennett, 2000 : 30). Elle compromet l'association des individus relative à la citoyenneté et cela, aux yeux de Sennett, puisque encore aujourd'hui



la société est composée « d'individus inféodés à d'autres, la plupart travaillent pour un autre. » (Sennett, 2000 : 200)

Il en résulte le déclin de leurs droits et privilèges. En l'absence d'association mutuelle, les salaires, livrés aux lois de la concurrence, ne cessent de diminuer aux États-Unis tout comme les droits qu'ils traduisent. Le salaire hebdomadaire moyen (indexé) a baissé de 18% entre 1973 et 1995 pour 80% de travailleurs américains alors que le salaire de l' « élite » a augmenté de 19% avant impôts et de 66% après l'intervention des comptables (Sennett, 2000 : 72). « Ces inégalités mettent en évidence la définition que se donnent les sociétés modernes du bien commun », conclut notre auteur (p. 73).

Dans cette voie, ces constats nous amènent à penser que l'insertion des jeunes dans la société et le travail doit être observée en conservant cette dynamique présente à l'esprit. D'entrée de jeu, de quoi parle-t-on quand on parle des jeunes et de leur insertion ? Selon nous, sans vouloir retracer la notion de jeunesse dans toutes ses facettes, elle correspond, sous l'angle sociologique, à un âge de la vie sans que celui-ci ne s'assimile à l'âge biologique ou au développement psychologique d'un individu. Margaret Mead (1971) a fort bien montré que la jeunesse est d'abord un « fait social » puisqu'elle marque un statut et une période. En effet, dans les sociétés traditionnelles, la jeunesse est un moment de la vie délimité par des rites d'initiation et des cérémonies au fil

desquels sont attribués aux individus des statuts et des droits sociaux qui traduisent leur insertion sociale.

Dans les sociétés occidentales, le travail, on l'a compris, tient lieu de ces « rites d'initiation », source des statuts et droits sociaux selon lesquels on accède à l'autonomie et à une pleine citoyenneté. Or, aujourd'hui, la jeunesse — de nombreux jeunes tout au moins — est confrontée au chômage, aux « petits boulots », au retour obligé aux études propres à un « allongement de la période de stabilisation sur le marché du travail » (Trottier, 2000 : 93). Elle se définit comme « un processus qui se déroule sur une période où s'enchevêtrent des situations de formation, de recherche d'emploi, d'emploi, de chômage, de retour aux études et d'inactivité » (Trottier, Perron, Diambomba, 1995 : 3), qui, au dire de ces auteurs, ne s'appuie pas nécessairement sur le travail dans sa forme d'élection : le travail salarié. Cela laisse entrevoir que, sur le plan théorique, l'insertion doit être envisagée non pas uniquement sous cet angle. Sous une telle optique, la citoyenneté doit également être considérée plus largement que sous la tutelle du travail.

Céline Saint-Pierre propose, dans cette perspective, de concevoir la citoyenneté sous l'aspect de « nouveaux portefeuilles d'insertion ». Ceux-ci renfermaient la formation professionnelle presque exclusivement et visaient une insertion et un maintien dans un emploi (Saint-Pierre, 2001 : 65). Or, selon l'auteur, il faut créer des liens sociaux « qui ne sont pas valorisés en fonction de

l'employabilité des jeunes. » (Saint-Pierre, 2001 : 67) Donc, les « nouveaux portefeuilles d'insertion » doivent renfermer les valeurs nécessaires pour « analyser et comprendre la société de sorte que les jeunes puissent y réagir en toute connaissance de cause et en s'appuyant sur un système de valeurs bien établi » (Saint-Pierre, 2001 : 66). Les nouveaux portefeuilles d'insertion sont une redéfinition de la citoyenneté des jeunes qui replace l'individu au centre de la société en valorisant une insertion sociale basée sur des leviers et des droits sociaux qui ne découlent pas seulement du travail qui ne cesse, lui, de battre en retraite. Le portefeuille d'insertion sera l'objet de l'analyse des récits d'insertion recueillis auprès des jeunes diplômés.

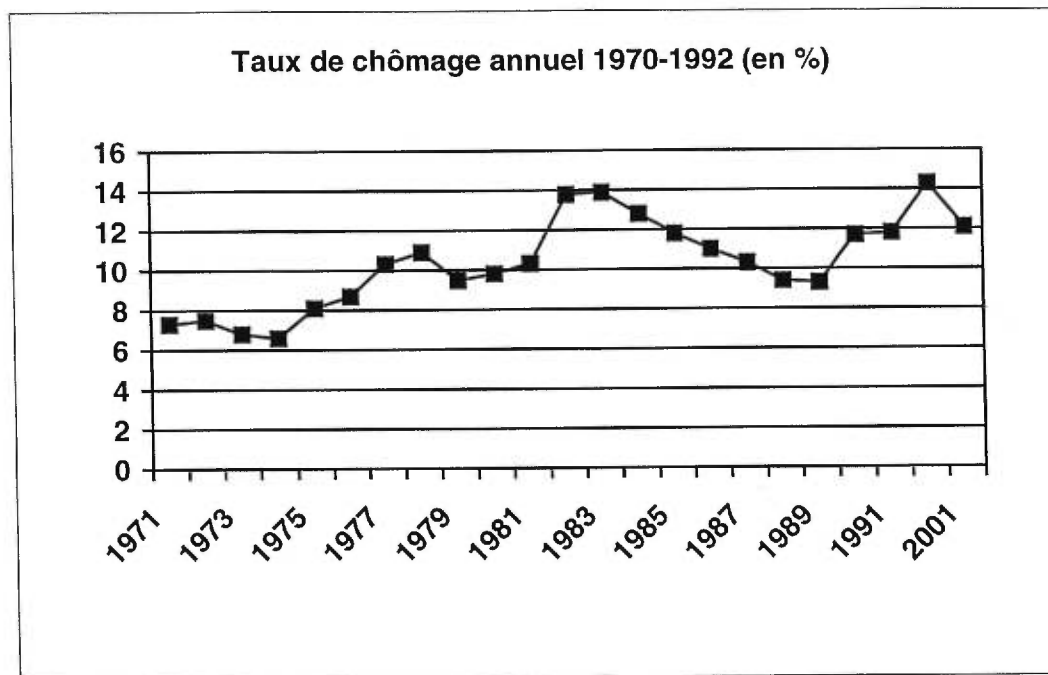
## **Chapitre 2**

### **L'insertion des jeunes**

Voilà le contexte dans lequel baignent les jeunes. Le travail, nous l'avons vu, prend une toute autre forme d'élection que le travail salarié de l'après-guerre. Il est désormais sujet à la flexibilité et s'exerce de moins en moins sous l'égide d'une « association commune » représentée par l'instance par excellence qu'étaient les syndicats. Par exemple, les moins de 30 ans sont, aujourd'hui, peu nombreux à bénéficier de la protection d'un syndicat : le taux de syndicalisation des 20 à 24 ans est de 22 % contre 46 % chez les 25 ans et plus en 1997 (Gauthier, 2000 :74).

Le chômage auquel ils s'affrontent tend également à donner une tout autre couleur au travail. Le chômage, ici, correspond à une période d'inactivité réelle, vécue à l'extérieur de l'orbite du travail et de celle de l'école, dont la durée peut toutefois entraîner le recours au travail au noir ou à un retour aux études. En effet, selon André Gorz, le chômage est une réalité que doit envisager un nombre croissant de jeunes, et cela depuis une vingtaine d'années. Ainsi, dans les années 1980, à la suite du choc pétrolier de 1973, le taux de chômage atteignit en 1982 un niveau encore jamais égalé en causant un « effet de surprise » qui souleva une inquiétude générale (Gauthier, 1994 :76). Au Québec en 1982, le taux de chômage chez les 15 à 24 ans atteignait 23,4 % et en 1984 il était encore à 19,6 % (Gauthier, 1988 : 17). Le tableau suivant illustre éloquemment l'ampleur du phénomène et la persistance de taux de chômage élevés pendant plus de 10 ans :

Tableau II



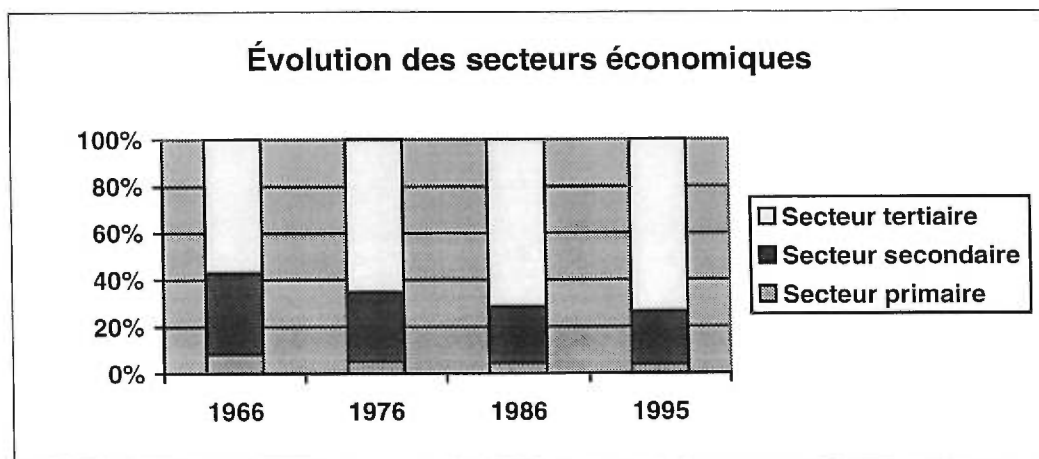
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, catalogue 71-001

La flexibilité du travail frappe également les jeunes de plein fouet. Le travail à contrat, sur appel, à durée déterminée et sans droits acquis foisonne et les jeunes, sans en être les seules victimes, sont les premiers à en faire l'expérience. À cet effet, selon Statistique Canada, on remarquera que le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté de 51 000, tandis que le nombre d'emplois à temps plein a fléchi de 41 000 en 2001. La progression de l'emploi à temps partiel en mai 2001 porte l'augmentation depuis le début de l'année à 65 000. Le fléchissement de l'emploi à temps plein neutralise les hausses observées au cours de l'année et laisse l'emploi à temps plein en baisse de 23 000 depuis le début de 2001 (Statistique Canada, 2001).

Le travail n'est plus, comme avant, la clef de voûte de l'entrée dans la vie adulte et sur le marché de la consommation. L'achat d'une maison était auparavant consécutif à l'emploi stable, lequel marquait d'une pierre blanche la consommation de biens de luxe. À titre d'exemple, c'est au cours des années 1960 que la propriété domiciliaire s'est nettement améliorée tant par l'accession à la propriété que par l'accès à des HLM. En effet, on observe au Canada et aux États-Unis, souligne Catherine Collomp, que : « La famille moyenne, même nantie d'un seul salaire, peut s'offrir une maison de banlieue, une voiture et quelques jours de vacances payées » (Collomp, 1994 : 326). Le travail se révélait alors l'antichambre de la consommation de biens durables de cette importance.

Le travail flexible est aujourd'hui de règle. Les entreprises, privées et publiques, tendent à « introduire la flexibilité d'emploi dans les relations de travail », profitant de l'ouverture des marchés à l'échelle de la planète et du développement rapide des nouvelles technologies, en particulier celles qui touchent à la communication (Gauthier, 2000 : 65). L'économie primaire et secondaire a mué : les services sont devenus le fer de lance de l'« économie du savoir ». L'économie tertiaire croît sans cesse au Québec comme l'illustre ce graphique :

Tableau III



Source : MICST, *La tertiarisation de l'économie*, novembre 1996

La polyvalence et la flexibilité deviennent des credo et, dans la foulée, la sécurité d'emploi, la détention de droits et les bénéfices sociaux en font les frais. Le terme précarité devient le maître mot pour décrire le travail, la nouvelle forme à laquelle les jeunes sont confrontés (Gauthier, 1988 : 20). Fernand Dumont ne put s'empêcher d'évoquer une « génération sacrifiée », assimilée dans son esprit à un « nouveau prolétariat », aux premiers signes de la précarité en passe de faire loi. En effet, il notait à cet égard qu' « il y a une autre césure encore, de générations celle-là, où les jeunes tâtonnent autour des portes de l'emploi que gardent jalousement les aînés » (Dumont, 1990 : 19). Si plusieurs sonnaient l'alarme en utilisant cette expression<sup>9</sup>, ce pronostic semblait toutefois prématuré aux yeux de bien des auteurs. Simon Langlois, quant à lui, s'est empressé de souligner que les

<sup>9</sup> Par exemple, le Conseil supérieur de l'éducation déclarait en 1983 dans un document intitulé *Pour que les jeunes adultes puissent espérer* : « le sacrifice d'une génération peut devenir notre propre suicide collectif » (p. 1).



jeunes, au début de leur vie active, ont été de tout temps confrontés à la précarité en raison, par exemple, de leur manque d'expérience et de leur âge. Selon lui, il convient à ce sujet de distinguer « l'effet de l'âge » et « l'effet de génération ». La « génération sacrifiée » traduit peut-être un « effet de l'âge qui se corrigera par la suite. À d'autres époques, les jeunes ont connu eux aussi une situation désavantagée, qui s'est améliorée à mesure qu'ils ont vieilli ». Toutefois, il ne peut s'empêcher d'ajouter que « l'observation des dix ou quinze dernières années montre qu'il n'y a pas ici seulement un effet de l'âge. Il y a aussi un effet de génération : en vieillissant, les jeunes retrouvent *moins* que ce que les autres avaient au même âge. Cette tendance caractérise ce qui se passe jusqu'à 35 ans ou moins. Seul l'avenir dira si cet effet de génération se maintiendra au-delà de ce groupe d'âge » (Langlois, 1990 : 95).

Il apparaît, dix ans plus tard, que les jeunes « retrouvent moins ce que les autres avaient au même âge » (Langlois, 1990 : 95). Les droits acquis dans le rayon du travail, décriés comme « rigidités sociales », tombent en désuétude. La sécurité d'emploi, l'ancienneté et l'équité qui cèdent sous la flexibilité ne prennent plus la forme de droits propres à donner au travail les couleurs de l'« association commune » qui donne corps aux conditions nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

L'État providence, pris à la gorge par la crise des finances publiques, s'est apparemment fait complice de l'effacement de ces droits sociaux en ouvrant les vannes de la déréglementation et en soumettant la vie sociale aux lois du marché.

L'effritement des droits sociaux est venu compromettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, tout au moins en ce qui concerne la jeunesse des années 1960 dont la trajectoire fut scindée en quatre phases. En effet, pour Olivier Galland, l'entrée dans la vie adulte est marquée par quatre bornes : 1) la fin des études, 2) le début de la vie professionnelle, 3) la décohabitation familiale, 4) la formation d'un couple (Galland, 1996).

À son sens, le passage de l'une à l'autre borne génère les droits et statuts qui procurent la sécurité ontologique telle que définie par Giddens et précédemment évoquée. Selon les études de cet auteur, l'insertion des jeunes s'opère sous le signe de la déconnexion entre les bornes de l'entrée dans la vie adulte. Le temps mis pour franchir l'une ou l'autre tend à s'étirer passablement, tandis que l'entrée dans la vie adulte s'opère sans ordre de succession préétabli. Sur cette base, Galland, sans être alarmiste, met de l'avant le terme *exclusion* pour qualifier l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Le mot, on le sait, fait florès pour décrire l'entrée dans la vie adulte des jeunes. Il se confond souvent sans nuances avec violence, délinquance, pauvreté et itinérance. Quant à nous, la jeunesse, dans son ensemble, peut difficilement être associée au *no future*.

L'exclusion s'exprime sous la forme de la précarité conçue en termes de flexibilité du travail et de droits réduits. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes, y compris ceux qui, de prime abord, sont les mieux qualifiés pour y échapper, c'est-à-dire les diplômés universitaires, est marquée du sceau de l'exclusion. Voilà les jeunes ciblés dans ce mémoire de maîtrise. Le choix s'appuie sur l'hypothèse que ces jeunes, dotés de diplômes d'études avancées, devraient en principe échapper aux aléas de la marginalité. Ils devraient épouser la trajectoire qui, aux yeux des sociologues de la jeunesse, ouvre à l'entrée dans la vie adulte capable de leur donner la sécurité ontologique et le droit de cité.

Les études universitaires ont gagné du galon au Québec depuis vingt ans. La société québécoise a été témoin d'une hausse générale de la scolarisation à tous les niveaux d'enseignement (Baillargeon et Simard 1990 : 551). En effet, au début des années 1980, on comptait environ 20 000 nouveaux bacheliers par année comparativement à 30 000 aujourd'hui. (MEQ, 2000) Une augmentation importante du nombre de femmes inscrites à l'université a largement contribué à accentuer cette tendance. Au Canada, en 1998, on dénombrait 100 127 femmes qui ~~détenaient~~ détenaient un diplôme universitaire comparativement à 71 949 hommes<sup>10</sup>. Le graphique suivant illustre cette tendance :

---

<sup>10</sup> Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau de recoupement 00580602

**Tableau IV**  
**Taux d'obtention des diplômes universitaires selon le sexe (en %)**

	1976	1986	1991	1996	1997	1998
<b>Baccalauréat</b>						
Hommes	16,7	18,1	20,0	22,7	22,0	21,6
Femmes	13,1	19,9	27,3	35,5	34,5	31,8
<b>Total</b>	<b>14,9</b>	<b>19,0</b>	<b>23,6</b>	<b>29,0</b>	<b>28,1</b>	<b>26,6</b>
<b>Maîtrise</b>						
Hommes	3,5	4,4	4,4	5,8	5,8	5,9
Femmes	1,9	3,4	4,3	6,3	6,2	6,8
<b>Total</b>	<b>2,7</b>	<b>3,9</b>	<b>4,4</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6,4</b>
<b>Doctorat</b>						
Hommes	0,6	0,7	1,9	1,2	1,2	1,3
Femmes	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7	0,8
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>

*Source : MEQ, Indicateurs de l'éducation, fiche 5.6, 2000*

On remarque également une prolongation des études chez les jeunes. Tout porte à croire que les difficultés mentionnées précédemment poussent ceux-ci à continuer leurs études afin d'augmenter leurs chances d'intégration dans le marché du travail. Sur ce plan, au début des années 1980, 67 % des bacheliers et 76 % des diplômés de deuxième cycle détenaient un emploi permanent dans leur domaine d'étude (Trottier, Cloutier, 1993 : 123-146). Or, en 1997, la proportion des bacheliers placés dans la même situation a baissé jusqu'à 46,78 % tandis que la chute, à la maîtrise, s'établissait à 53,3 % (MEQ, 2000). La proportion des

étudiants du baccalauréat désireux de poursuivre leurs études s'est élevée de 10 % à près de 16 % en 1999. Les étudiants de maîtrise n'étaient pas en reste puisque la proportion est passée de 9 % à 12 % (MEQ, 2000).

Les jeunes dotés de ces atouts ont toutes les chances de tirer leur épingle du jeu. L'insertion professionnelle et sociale devrait donc se dérouler sans heurts. Qu'en est-il véritablement ? C'est la question abordée dans cette étude. Elle le sera sous l'angle de la distinction proposée par Simon Langlois entre effet d'âge et effet de génération. Langlois, pour expliquer la détérioration de la situation des jeunes, notait qu'il s'agissait, dans un premier temps, d'un « effet de l'âge ». Cet effet désigne plusieurs indicateurs qui affectent surtout les jeunes et que l'auteur expose avec force détails : une baisse des revenus relatifs des jeunes travaillant à plein temps, des emplois précaires, c'est-à-dire sans protection sociale, sans avantages sociaux et sans possibilité d'avenir, qui prolifèrent au sein des petites entreprises.

Ensuite, les jeunes, pour la plupart, travaillent tout en poursuivant des études à temps plein et forment la principale main-d'œuvre des emplois à temps partiels au taux de 40 %. À ce titre, ils constituent une main d'œuvre flexible et peu coûteuse. Finalement, on constate un déplacement de la pauvreté des familles plus âgées vers les jeunes familles : une plus importante proportion d'entre eux voyaient leur revenu glisser sous le seuil de la pauvreté. Le taux de pauvreté chez les jeunes familles atteignait près de 30 % en 1986 et, chez les plus âgées, il

avoisinait 15 %. Ces statistiques, pour Langlois, font apparaître un effet de l'âge qui est susceptible de se corriger avec le temps. (Langlois, 1990 : 91)

Toutefois, les vingt dernières années révéleraient également un « effet de génération »; en d'autres mots, les jeunes retrouvent moins que ce que les autres générations ont obtenu à leur époque (Langlois, 1990 : 95). Bref, il s'agit d'observer si l'effet d'âge s'est mué ou non en effet de génération en prenant acte de la trajectoire d'insertion des diplômés ce qui permettra de saisir sur le vif la précarité dont ils sont l'objet et de savoir si celle-ci témoigne d'un effet d'âge en passe de se sédimenter sous la forme d'un effet de génération.

# **Chapitre 3**

## **Méthodologie**

Sur le plan méthodologique, cette étude s'inspire de la recherche de Jacques Hamel (1993, 1994) qui porte sur l'insertion professionnelle et sociale de deux générations de diplômés : les étudiants des années 1960 et les diplômés fraîchement émoulus de l'université à l'époque où elle fut conduite.

En résumé, l'enquête comparait deux générations représentées par des cohortes d'étudiants diplômés entre 1968-1973 et entre 1984-1989. Leurs récits d'insertion ont démontré que l'intégration au travail chez les diplômés de la seconde cohorte était passablement plus compliquée que pour la première. En effet, l'insertion des diplômés des années 1984-1989 était qualifiée de *difficile* et leur position dans le marché du travail *précaire*. À l'inverse, chez les diplômés de 1968-1973, l'insertion pouvait être qualifiée de *facile* et leur position *stable*.

En fonction de motifs méthodologiques, l'insertion était jugée *facile* quand le ou la titulaire d'un diplôme avait conquis une place dans le marché du travail moins d'un an après l'obtention d'un diplôme universitaire, et ce dans son domaine d'étude. La position dans le marché du travail est tenue pour *stable* quand le ou la titulaire d'un diplôme bénéficiait de la sécurité d'emploi dans celui qu'il ou elle occupait lors de l'enquête et en avait profité dans la majorité des emplois occupés précédemment. Quant à la précarité, elle se traduisait dans l'absence de continuité générée par le travail entre les quatre phases de la vie adulte que sont, pour Olivier Galland, la fin des études, le départ du domicile familial, l'insertion dans le marché du travail et la formation d'un couple (Galland, 1996).



La situation de la seconde cohorte était donc marquée par la précarité. Faut-il y voir un effet d'âge ? En effet, frais émoulus de l'université, ces diplômés affrontaient depuis peu le marché du travail et, pour cette raison, avaient peine à s'y insérer par l'intermédiaire d'un emploi stable et directement lié au domaine d'étude certifié par le diplôme. Par ailleurs, des économistes comme Pierre Fortin avançaient, voilà plus de dix ans, que l'amélioration générale de l'économie allait produire un équilibre de l'offre et de la demande dans le marché du travail qui jouerait en faveur de ces diplômés, victimes d'une conjoncture temporaire (Fortin, 1986 : 192). Selon cet auteur, cette conjoncture qui frappait le début des années 1980 était anormale et ne pouvait pas durer.

On assistait, au dire de Fortin, à un rétablissement de la situation en emploi où le chômage ne cesse de diminuer et où les conditions salariales vont croître. De fait, la situation d'emploi fut marquée, à cette époque, par une suite d'événements : la guerre du Viêt-Nam, la cartellisation mondiale du pétrole et les mauvaises récoltes (Fortin, 1986 : 193). Fortin avait également soin de noter que s'ajoutait à cette conjoncture une hypersensibilité des jeunes à l'emploi due à leur manque d'expérience qui indisposait les employeurs à leur égard. Ainsi, toute crise qui frappe l'économie et le marché du travail a d'importantes retombées sur les jeunes (Fortin, 1986 : 194).

Les prédictions optimistes de Fortin soulèvent une interrogation sérieuse à propos de cette conjoncture exceptionnelle. En effet, bien que le taux de chômage ait diminué, la situation de l'emploi ne semble pas correspondre à la projection de l'économiste.

La présente étude tend à répondre à cette question en reprenant contact avec les diplômés de la seconde cohorte, celle de 1984 à 1989, dix ans plus tard. Qu'a généré le diplôme obtenu, en ce qui concerne l'insertion dans le marché du travail et le droit de cité auquel on peut associer la citoyenneté ? Comment s'exprime l'insertion, conçue dans cette veine, pour les diplômés fraîchement émoulus de l'université ? La réponse à cette seconde question s'appuie sur l'étude d'une nouvelle cohorte, celle des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire durant la période qui s'étend de 1994 à 1999. L'étude de ces deux cohortes permettra de vérifier si l'effet d'âge s'est mué en effet de génération.

En outre, l'étude tentera de jeter les bases d'une première analyse de la conjugaison entre la citoyenneté et le travail. Car, si le travail salarié constitue le levier de l'intégration sociale, si l'on tient compte des ratés de celui-ci, comment s'exerce la citoyenneté des jeunes et surtout, de quoi est fait le portefeuille d'insertion des jeunes et comment est-il joué dans cette perspective ? Voilà en bref les questions auxquelles nous tenterons de donner une réponse.

### **La composition de l'échantillon**

La population ciblée inclut d'abord l'ensemble des diplômés entrevus il y a dix ans, qui composaient la cohorte 1984 à 1989 et dont les coordonnées ont été soigneusement archivées. S'ajoute ensuite un échantillonnage d'étudiants de toutes disciplines qui se sont vus décerner un diplôme entre 1994 et 1999 par l'Université de Montréal. Le tirage a été opéré de façon à constituer un échantillonnage aléatoire systématique à partir de la banque de données nominatives de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal. Mise à jour, cette base de données permet de retracer les diplômés jusqu'à leur adresse actuelle. Quarante-vingt entrevues ont été réalisées au total. Chacune s'est déroulée en un lieu choisi par les répondants après qu'ils aient été suffisamment informés des buts de l'enquête. En effet, au préalable, chaque personne recevait par courrier une lettre à cette fin (voir annexe), suivie d'un appel téléphonique destiné à compléter cette information et à fixer le rendez-vous.

### **La méthode de recueil des données : à propos de l'entrevue**

L'entrevue semi-directive a été préférée à d'autres, cela pour éviter, selon Kaufmann, d'engager « l'interviewer et l'interviewé dans un rapport impersonnel entraînant à la fois des questions impersonnelles et des réponses impersonnelles » (Kaufmann 1996 : 16). En face à face, et dans le cadre d'un entretien ouvert, l'entrevue permet d'obtenir les informations recherchées et, de proche en proche,

connaissance pratique de l'interviewé, connaissance qui recèle ses valeurs et l'image en vertu de laquelle il se perçoit et explique sa situation.

Les questions posées s'énuméraient dans un schéma d'entrevue suffisamment ouvert pour que le dialogue suive des tangentes suggérées délibérément par la personne qui se prête à l'exercice. Ainsi, l'exploration était donc possible sans que l'entrevue ne soit réalisée sans balises. Le schéma d'entrevue, on l'a compris, tient lieu de fil d'Ariane dans le déroulement de l'entrevue, pour ne pas dire dans « l'ordre logique » requis pour qu'il soit le plus naturel possible (Kaufmann 1996 : 44). L'entrevue a toute chance, dans ces conditions, de porter au jour les informations recherchées en sondant profondément le point de vue en vertu duquel elles se livrent. En ce sens, l'interviewé est considéré comme un informateur qui vient témoigner, lors de l'entretien, de sa pratique et de la connaissance qu'il en a, et qui feront l'objet de l'analyse (Poupart, 1997 : 181).

Une entrevue de ce type correspond, en bien des points, à ce que Demazière et Dubar (1997) nomment les récits d'insertion. Ceux-ci, dans l'esprit de ceux qui les prônent, s'alignent sur une perspective compréhensive qui prend pour objet l'expérience de l'insertion et sa « mise en mots », laquelle traduit le point de vue qu'en a l'auteur du récit. Dans les faits, les récits d'insertion permettent de mettre au jour les termes en vertu desquels l'insertion sociale et professionnelle prend forme dans la connaissance pratique individuelle, termes que

Dubar et Demazière associent aux « mondes subjectifs - socioprofessionnels » (Demazière et Dubar, 1997). L'analyse des récits individuels opérée par comparaison et association, porte au premier plan, dans ses grandes lignes, la connaissance pratique commune qui forme système aux yeux de Dubar et Demazière, c'est-à-dire renferme l'« explication » sur laquelle doit se baser la connaissance sociologique qui, elle, s'exprime en termes théoriques.

L'entretien privilégié par ces auteurs ne prend pas la forme des « histoires de vie » où l'entrevue commence par une question du genre « racontez-moi votre vie ». Il va plutôt dans le sens des « récits de pratiques » où l'entrevue est encadrée dans une situation dialogique afin de « comprendre les raisons, susciter des justifications et explorer des significations » des acteurs sociaux (Demazière et Dubar, 1997 : 88). Ainsi, le langage qui donne corps à la « mise en mots » se révèle l'intermédiaire par excellence de la connaissance pratique, voir du point de vue qu'elle recèle. Toutefois, l'analyse sociologique doit conserver dans sa mire la connaissance pratique que forme le langage. En d'autres termes, elle doit s'interdire de se limiter à la « machinerie linguistique » grâce à laquelle la connaissance pratique s'exprime sous la forme du récit.

### **La démarche analytique : la théorie ancrée et le logiciel d'analyse Atlas.ti**

Les récits d'insertion recueillis, d'abord retranscrits mot à mot, ont été ensuite passés au crible de l'analyse. La théorie ancrée de Glaser et Strauss (1967) est vite apparue comme la démarche opératoire idéale. Sa pertinence est décuplée par le

recours au logiciel d'analyse qualitative Atlas.ti qui, on le sait, épouse fidèlement les principales étapes de la théorisation ancrée et les formule ensuite en des opérations assistées par ordinateur. Voyons cela en détail.

La théorie ancrée consiste en une démarche analytique capable de générer une théorie au fil de l'analyse proprement dite, et cela par itération, c'est-à-dire qu'elle ne parvient que progressivement « par le jeu d'appropriations successives, à la conceptualisation de son objet » (Mucchielli, 1996 : 185). Cette méthode diffère sensiblement des méthodes qualitatives « quasi-déductives » suggérées par Miles et Huberman (1994), méthodes fondées sur des hypothèses formulées en préalable à l'analyse. La théorie ancrée, quant à elle, a pour but de produire une théorisation sur la base d'une méthode qui témoigne de sa pertinence et de sa rigueur. La théorie est dite « ancrée », car elle émerge des « données » recueillies sous forme de récits ou autre. L'analyse, en créant des « systèmes de relations », porte au jour le point de vue que renferme la connaissance pratique à l'œuvre dans les données et le traduit dans les termes de la connaissance sociologique propres à en rendre raison.

On y parvient par le biais de la « comparaison constante » (Glaser et Strauss, 1967 : 102) entre la théorisation en développement et les données empiriques. La théorie ancrée, par voie inductive, se forme en six opérations. En premier lieu, la *codification* permet de thématiser les données, puisque les dires de l'acteur et le sens qu'il donne à sa pratique sont les éléments fondamentaux sur

lesquels se base l'analyse ancrée. En bref, il s'agit de lire attentivement le récit en en dégagant ses lignes de force cernées, pour ce faire, à l'aide de mots inscrits dans la marge du texte. Les mots choisis sont de même nature que ce qui est exprimé. L'opération s'appuie sur des questions de cet ordre : qu'est-ce qu'il y a ici ? qu'est-ce que c'est ? de quoi s'agit-il ? (Paillé, 1994 et Mucchielli, 1996)

La *catégorisation*, en deuxième lieu, transpose les données sur le plan théorique. La catégorie, sous une forme abstraite, désigne un phénomène relevé dans le matériau et qui est formulé au moyen d'une expression (Paillé, 1994), capable de répondre aux questions suivantes : que se passe-t-il ici ? De quoi s'agit-il ? Je suis en face de quel phénomène ? (Mucchielli, 1996 : 187)

La mise en relation vient ensuite, et les catégories marquent déjà, à cette étape, une théorisation plus complexe, mais beaucoup plus descriptive. Sur la base des relations apparues entre les catégories, des « systèmes explicatifs » sont portés au jour au fil de questions telles que : ce que j'ai ici est-il lié avec ce que j'ai là ? En quoi et comment est-ce lié ? (Mucchielli, 1996 : 187). En réalité, il ne s'agit pas de « constater » des relations, mais de les créer et d'en montrer la pertinence et la fécondité.

En quatrième lieu, l'analyse, de par les relations créées, qui font tache d'huile, doit s'employer à les réduire en une organisation pour lier les phénomènes et les relations mis au jour. L'*intégration* consiste donc à former un système entre les

catégories de manière à y introduire un fil d'Ariane qui prend corps en répondant à ces questions : quel est le problème principal ? Quel est le phénomène d'ensemble? Sur quoi porte l'étude finalement ?

Cinquièmement, la modélisation pousse plus avant le niveau d'abstraction en envisageant ce fil sous la forme d'un « modèle », c'est-à-dire en débusquant la « logique » sous-jacente aux phénomènes qu'indique le récit des interviewés selon leur propre point de vue.

Finalement, la *théorisation* cherche à transposer ce point de vue en termes théoriques propres à la connaissance sociologique. L'insertion sociale et professionnelle, évoquée sous le mode du récit individuel, est par exemple conçue en termes des phases d'entrée dans la vie adulte et de la sécurité ontologique destinées à en rendre raison.

Le logiciel Atlas.ti, créé par Heiner Legewie et Thomas Muhr de l'Université technique de Berlin, a pour mérite, sinon pour avantage, de conduire l'une et l'autre des opérations par des moyens informatiques. Le verbatim de chaque entrevue défile sur écran et, par des commandes appropriées, chaque opération est exécutée et notée dans des châssis que l'on peut coordonner à loisir au fil de l'analyse afin de lui donner par touches successives la rigueur qui donne tout son lustre à la théorie sociologique formulée en dernier ressort.



L'analyse qualitative assistée par ordinateur qu'engendre Atlas.ti épouse les six étapes déjà vues, traduites toutefois en trois niveaux qui ont pour nom : textuel, conceptuel, organisationnel. Le niveau textuel inclut les opérations effectuées sur le verbatim proprement dit qui, dans le cadre du logiciel, est désigné par l'expression « documents primaires ». Les opérations se résument ici à la *codification* qui prend corps aux moyens de notes et commentaires portés en marge en vue de baliser les « données », les propos des interlocuteurs, sous forme de codes qui en donnent rapidement une idée précise.

Le niveau conceptuel désigne toutes les opérations au moyen desquelles sont inscrites les relations entre codes et, par-delà, entre extraits de texte sur la base desquels seront forgées la catégorisation et la mise en relation ainsi que l'intégration en vertu desquelles s'affichent les concepts qui seront liés ensuite à la théorie. Quant au plan organisationnel, il a trait à la modélisation et à la théorisation.

## **Chapitre 4**

### **Analyse**

Au regard de ce qui a été vu dans le chapitre précédent, l'analyse a pour objet le « portefeuille d'insertion » des jeunes qui englobe non seulement la formation et l'obtention d'un diplôme, porte d'accès au marché du travail, mais également d'autres leviers d'insertion susceptibles de prendre la relève quand la qualification et la valeur du diplôme se heurtent à une fin de non-recevoir. L'analyse s'emploie donc à circonscrire les éléments qui, sous la forme de portefeuille, entrent en jeu pour donner à l'insertion sociale et professionnelle une apparence de continuité que traduit la sécurité ontologique. Sur cette base, il est possible de démontrer que les jeunes, au vu de leur récit d'insertion sociale et professionnelle, font face à un effet d'âge ou à un effet de génération. Notons en passant que les prénoms des jeunes utilisés pour les fins de l'analyse qui suit sont fictifs par souci d'anonymat.

### **La trajectoire d'insertion sociale et professionnelle**

L'analyse des récits d'insertion a d'abord révélé trois trajectoires d'insertion différentes dans le marché du travail et dans la société. Ces trajectoires peuvent être associées à trois modèles.

1. *L'insertion sous forme de continuité.*
2. *La succession incohérente des diverses phases de l'insertion.*
3. *L'insertion précaire.*

### **Premier modèle : l'insertion sous forme de continuité**

Le premier type se caractérise par la continuité. Les diplômés de disciplines appliquées, notamment dans le secteur des services de santé — tant à ce qui a trait à la cohorte des années 1980 que celle des années 1990 — illustrent cette catégorie d'insertion sociale et professionnelle. Ils ont en effet obtenu d'entrée de jeu un emploi correspondant directement à leur formation universitaire. On constate que le premier modèle d'insertion concerne surtout les jeunes qui, tout juste sortis de l'université, entrent d'emblée dans le marché du travail avec en tête l'idée de quitter le domicile familial, de vivre d'une manière autonome et, à l'arrière-plan, avec l'intention de former un couple et une famille. Trois jeunes des années 1980 font foi de ce cheminement. Suzie est immédiatement devenue pharmacienne après ses études en pharmacologie tandis que Françoise et Marie-Line ont obtenu des emplois comme infirmières dès l'obtention de leur diplôme en sciences infirmières.

Si les études étaient menées de concert avec le travail, celui-ci ne prenait jamais le pas sur leur bon déroulement. En effet, les études venaient au premier rang et, par conséquent, le travail ne devait jamais nuire à leur réussite ou la compromettre. Dans cette perspective, Suzie a, par exemple, volontairement limité le travail mené en parallèle aux études afin de donner la préférence à ces dernières : « À l'université je travaillais une fin de semaine sur trois et des fois à l'occasion mais quand j'étais au Mc Donald c'était beaucoup plus c'était à toutes les

fins de semaine. Donc, plus intensif. C'est pour ça qu'à la dernière session j'avais décidé de ralentir un petit peu. » Françoise veillait également à ce que le temps accordé au travail ne menace pas le programme d'études qu'elle s'était fixé : « J'essayais de coordonner ça. C'était plutôt l'été. À l'automne, c'était plus les fins de semaine et les soirs. Ça n'affectait pas vraiment mes études. » Quand à Marie-Line, elle ne travaillait que l'été pour pouvoir étudier sans interruption pendant l'année scolaire.

Le diplôme visé leur laissait entrevoir une insertion sans difficulté dans le marché du travail. Suzie, Marie-Line et Françoise ne ressentaient aucune crainte à cet égard, y compris pendant qu'elles étudiaient. L'emploi dans le domaine d'étude a été atteint dès que le diplôme a été en poche comme l'explique Suzie : « Mon diplôme finissait en mai et j'ai travaillé en juin. On avait un emploi, nous, en sortant. On n'a pas eu besoin de faire de recherche, on est venu me chercher. » Françoise a d'ailleurs été recrutée avant l'émission de son diplôme. Tout comme pour Suzie, l'employeur s'est manifesté de son propre chef pour lui offrir du travail avant qu'elle ait ses lettres de créances : « J'ai eu mon emploi en finissant l'université. C'est eux autres qui m'ont proposé tout de suite une job à l'hôpital. Quand ils ont su que j'avais terminé mes études comme infirmière, ils sont arrivés puis ils m'ont proposé un travail à temps complet, jour-soir-nuit, j'avais le choix des trois quarts de travail ». Quant à Marie-Line, elle a été convoquée en entrevue dès la fin des ses études : « À l'université, lorsqu'on a terminé, je me souviens, on avait une feuille puis on avait à peu près 15 sortes d'hôpitaux où ils nous offraient

de l'emploi, puis on avait juste à cocher où est-ce qu'on voulait aller travailler puis là ils nous appelaient en entrevue. »

Ces jeunes diplômées avaient une idée précise de leur insertion dans l'orbite du travail. L'emploi, assorti de sécurité et de régularité, était à portée de main et correspondait au but que chacune désirait atteindre. Si Suzie a convoité un autre domaine d'étude que la pharmacie, elle y est cependant demeurée fidèle, car elle y voyait le gage d'une insertion professionnelle sans problèmes :

Ben j'aurais trouvé ça un petit peu difficile de pas savoir ce qui va m'arriver dans 6 mois... Une des raisons pourquoi le domaine de la santé m'avait toujours intéressé un peu parce que je savais qu'habituellement, c'était un domaine qui était quand même beaucoup plus stable, on le savait quand même par rapport peut-être aux arts ou même à l'enseignement. Oui, je savais que je connaissais pas beaucoup le milieu, parce que j'avais jamais travaillé en pharmacie, mais je savais qu'y avait de l'emploi, pis c'est au cours des 4 années aussi que j'ai vu de plus grandes possibilités d'emploi parce que en pharmacie on n'a pas de.. on a pas de problèmes à ce niveau-là. (Suzie, pharmacienne)

Le diplôme, pour Françoise, faisait également office de levier pour l'insertion dans la société. Ses études lui donnaient l'assurance de pouvoir faire une « carrière » marquée par une insertion qu'elle qualifie de confortable : « Moi, c'était un petit peu un défi puis en même temps c'était quelque chose que je voulais, moi. Je voulais vraiment travailler, me trouver un secteur dans lequel je serais confortable, puis faire une carrière là-dedans ».

Marie-Line avait un plan. Son diplôme était le résultat d'un choix, d'un calcul bien pesé afin de s'assurer une insertion dans la société sans les difficultés

auxquelles d'autres jeunes étaient confrontés : « C'est ce qu'ils nous disaient : « avec votre baccalauréat toutes les portes vous sont ouvertes. Vous pouvez être clinicienne, chef d'unité, vous pouvez faire de la recherche. » ils nous poussaient beaucoup pour la recherche. Donc, c'est ce qu'ils nous moussaient comme possibilités avec un baccalauréat. Bien mon idée était déjà faite, donc c'est vers là que je m'en allais et c'est là que je suis rendue. »

Le travail, lié au domaine d'études, prend d'abord la forme d'un emploi sans droits tout en demeurant régulier. En effet, le travail s'exerce sur le modèle du travail à contrat, constamment renouvelé, mais sans droits d'ancienneté et soumis à des conditions sujettes à variation. Au début, l'insécurité est donc présente, mais d'une fois à l'autre le renouvellement du contrat semble assuré, comme c'est le cas pour Suzie :

Ben on travaillait 5 jours semaines mais on n'avait pas, j'avais pas un temps plein à l'hôpital, mais on travaillait quand même. On avait, c'est ça, on travaillait temps plein même si le titre qu'on avait était pas un temps plein, on a toujours travaillé temps plein. (Suzie, pharmacienne)

Il en va de même pour Marie-Line. Son nom est inscrit sur une liste de rappel et aucun poste permanent ne lui est attribué. Néanmoins, elle travaille continuellement sans toutefois les droits et privilèges qui d'ordinaire accompagnent l'emploi qu'elle occupe :

Habituellement, lorsque tu es embauchée, tu es sur la liste de rappel. Ça se fait que tu entres sur la liste de rappel mais tu as le pied dans la porte au moins. La liste de rappel, tu n'as pas de poste. Tu es embauchée dans le centre, par contre tu n'es pas titulaire d'un poste, donc tu es mis en disponibilité. Donc, selon les besoins de l'employeur pour combler des vacances ou des maladies ou combler l'équipe, à ce moment-là on

appelle les gens qui sont sur la liste de rappel, et ça par ancienneté à partir de leur emploi. (Marie-Line, infirmière)

Sur cette base s'installe chez ces jeunes diplômées la certitude d'obtenir éventuellement, dans un avenir plus ou moins lointain, un emploi régulier doté des droits requis pour l'exercer au nom du diplôme détenu. Cette perspective se concrétise non sans peine. Le travail à contrat ou sur appel s'effectue sans regimber et en redoublant d'ardeur pour faire ses preuves. Il n'est pas question pour elles d'élever le ton, de contester l'horaire qu'on leur impose ou de s'insurger contre le régime de travail en vigueur. Dans leur cas, la traversée du désert s'est toutefois limitée à une courte période durant laquelle leur emploi était assujéti à des contrats sans droits de protection, mais ouverts au renouvellement et, éventuellement, à un poste permanent assorti de droits et avantages.

Suzie occupe aujourd'hui une position enviable. Elle a d'abord œuvré dans le milieu hospitalier. Le travail à contrat s'est mué en emploi régulier, protégé par des droits. Néanmoins, elle le quitte pour mettre sur pied sa propre entreprise qui la rend maîtresse absolue de sa profession de pharmacienne. Sa trajectoire d'insertion, par étapes successives soigneusement planifiées, s'est déroulée de telle façon que le travail lui sert de tremplin pour les projets à l'ordre du jour :

J'étais à mon compte, fait que c'était moi qui décidait mes affaires. C'est sûr que ça m'a offert une sécurité dans le fond dans le sens où si jamais ça va mal, ben c'est moi qui va garder mon travail parce que je vais être obligée de mettre les autres à pied avant que moi je sorte fait que c'est sûr que c'est une certaine sécurité. Ça m'a permis de faire des choses, sachant que j'avais toujours mon poste. Je me sentais pas non plus pris monétairement, car quand j'ai eu ma fille, comme j'étais propriétaire j'avais pas le droit à l'assurance chômage, mais je me suis quand même



pris trois mois et demi de congé, pis j'ai pu faire ce que je voulais, j'avais des employés qui travaillaient pour moi, pis j'avais quand même un revenu même si j'étais ici. J'ai jamais eu de crainte de ce niveau là, même si j'ai eu des années plus difficiles avec la pharmacie. J'ai quand même pu avoir un salaire. Ça a fait 9 ans à l'été que j'avais la pharmacie je suis jamais retourné en milieu hospitalier. Je travaille deux jours semaine là. Je compte juste m'acheter une pharmacie plus dans le secteur ici. (Suzie, pharmacienne)

Françoise a également fait ses débuts dans le secteur hospitalier. Elle travaillait à temps plein, mais elle était confinée au quart de travail du soir. Toutefois, habitant en région, la distance qu'elle devait parcourir pour se rendre à son travail est devenue un problème qui l'a incitée à chercher un autre poste capable de lui offrir un horaire plus souple. Comme il n'y a pas d'hôpitaux près de son domicile, elle ne tarde pas à en payer le prix : le régime de travail à contrat. Par la force des choses, elle devient travailleuse autonome pour le compte de compagnies d'assurance. Elle est à leur service pour des examens médicaux à domicile. Elle travaille selon un horaire variable et son revenu, contrairement à ceux du secteur public, se plie aux exigences des contrats qu'elle décroche auprès de ses clients. Françoise qualifie cette situation de situation difficile. Sans conteste, elle préfère les conditions en vigueur dans les hôpitaux où l'horaire est fixe, le salaire établi selon une échelle clairement déterminée et les conditions de travail fixées selon des devoirs et droits qui font office de normes. Au moment de l'entrevue, elle avouait regretter le travail soumis à ces normes et tenait à s'imposer les sacrifices nécessaires pour le retrouver :

Nous avons, mon ex et moi, on avait la maison à revenus, mais ce n'était pas une maison unifamiliale comme celle que mon autre conjoint et moi on a. On a commencé à avoir des enfants, puis il y avait quand

même une stabilité de revenu, on était capable de planifier un budget puis de dire éventuellement, on va s'acheter une maison, on va avoir d'autres enfants, puis tout ça. Et puis, aujourd'hui, c'est toujours comme ça même si on a la maison, mon nouveau conjoint puis moi on a les enfants, on en a 4 à nos deux familles ensemble donc c'est sûr, on a des animaux, on a plein de projets. C'est de mettre un peu de stabilité là-dedans, c'est évident que si on décide d'avoir des animaux, on décide d'avoir des enfants, on décide d'avoir un grand terrain, bien il faut y mettre du temps aussi. On aime ça, puis si on aime ça, bien c'est de mettre un petit peu moins de temps pour le travail, quitte à avoir des revenus qui entrent pareil. (Françoise, infirmière)

L'hôpital est également le terrain sur lequel Marie-Line fait son entrée dans le marché du travail. Elle découvre sans tarder que son diplôme comporte, en apparence, des avantages et des droits. En sa qualité de bachelière, elle reçoit un salaire plus élevé que les techniciennes (DEC), mais elle ne cherche nullement à en faire état. Son nom figure aussi sur la liste de rappel et elle n'a d'autre choix que de s'y tenir. Le travail de nuit allait être également son lot. Elle claque la porte. Pour échapper à ce régime de travail, elle offre ses services à un autre hôpital où elle se trouve un poste. Elle travaille le soir pendant quelques années à temps plein. Marie-Line reconsidère à ce moment son plan de carrière. Elle convoitait un poste d'infirmière en chef ou un poste administratif. Elle décide d'ajouter des cordes à son arc en conduisant en parallèle des études en administration et gestion des ressources humaines qui lui valent un second diplôme, de deuxième cycle cette fois. Les circonstances l'amènent à s'établir en Estrie et après une brève période de vaches maigres, elle devient cadre supérieur d'un hôpital de la région.

Les études, couronnées par un diplôme, se révèlent ici les leviers qui donnent au travail son éclat en termes salariaux et normatifs. Elles aiguillent non seulement l'insertion professionnelle, mais également l'insertion sociale rythmée par des projets bien déterminés.

C'est sûr que la sécurité, ç'a un effet sur ta vie personnelle dans le sens que là, tu peux te permettre de bâtir des choses. Tu t'achètes une maison, tu changes de voiture, etc. Donc ça permet de t'ajuster au niveau de ta vie personnelle. C'est sûr que le fait d'avoir une stabilité d'emploi c'est plus rassurant. C'est quelque chose de solide, donc c'est plus facile, au niveau des congés aussi de maternité ou autres. Tu es sûr d'avoir tes semaines parentales et tout ça tandis que quand tu es sur appel, c'est sûr que c'est plus difficile. Je suis contente, je suis fière de moi (*rires*). Dans le sens qu'il n'y a rien de facile. Je me considère un petit peu chanceuse aussi dans le sens que j'étais à la bonne place au bon moment et puis la vie a fait que je suis rendu là aujourd'hui.. Le baccalauréat a joué beaucoup par rapport à quelqu'un qui a un DEC en sciences infirmières. Ça, ç'a joué beaucoup au niveau des opportunités. Les circonstances, le poste s'ouvre, tu es là, tu es disponible, c'est le bon moment. Tu as fini ta maîtrise, puis là, oups ! Ça se présente. (Marie-Line, infirmière)

La trajectoire de ces diplômées reflète éloquemment le premier modèle d'insertion relevé par l'analyse. Le travail, en dépit de ratés, a rapidement suscité le projet de vivre en couple, d'acheter une maison et de fonder une famille. Il s'est réalisé avant même d'accéder à la sécurité d'emploi comme à tout autre droit tant ceux-ci allaient de soi. Suzie et Françoise ont quitté le domicile de leurs parents en finissant leur baccalauréat. Suzie a déménagé avec son copain et n'y est jamais retournée. Quand elle a eu terminé ses études, Marie-Line s'est mariée et est partie vivre avec son conjoint : « J'ai fini mon bac en mai, en juin je me suis mariée, puis Bonjour! On part ! »

L'insertion professionnelle s'est vue, en peu de temps, couronnée par l'emploi stable qui traduisait la conversion du travail à contrat en un poste régulier. L'insertion prend donc ici la couleur de la continuité voulue dès le départ et qui, pour cette raison, acquiert une valeur absolue. Le passage à vide, de courte durée et exempt de réelles inquiétudes, correspond chez les jeunes à un rite de passage lié à leur jeune âge : « Quand tu commences, tu ne peux pas tout avoir. Il faut bien commencer quelque part. »

On travaillait à temps plein de toute façon. Même si t'étais pas là, tu finissais par travailler à temps plein, pis si des fois, mettons, c'était un remplacement... ils savaient qu'on se retrouverait un autre emploi dans un autre centre hospitalier. C'est pas vraiment un problème, on fait deux, trois téléphones, pis on va retrouver quelque chose dans la semaine qui suit.

(Suzie, pharmacienne)

Force est de noter que le portefeuille d'insertion de cette première figure, représentée ici par Suzie, Françoise et Marie-Line, se base sur le diplôme, et qui, par sa mise en valeur, fait office de principal levier dans le marché du travail. Le travail, doté de droits, donne à l'insertion sociale le touche de continuité en vertu de laquelle se forme la sécurité ontologique.

### **Deuxième modèle : l'insertion sans ordre cohérent**

Le deuxième modèle illustre l'insertion opérée au hasard des circonstances. L'entrée dans le marché du travail s'est heurtée ici à la précarité sous la forme d'emplois à contrat, parfois sans véritable lien avec le domaine d'études, acceptés comme pis-aller dans l'espoir d'atteindre la cible visée : un poste permanent doté

de droits et aligné sur le diplôme en main. Trois jeunes des années 1980 en sont les figures types : Isabelle, Marc et Claude.

Isabelle a réussi des études de droit. Elle a d'abord complété un baccalauréat, pour ensuite passer le Barreau et couronner ses études par une maîtrise en droit notarial. Elle a choisi le droit convaincue que c'était le meilleur domaine d'études pour qui a suivi une formation collégiale en sciences humaines et qui ouvrait la voie vers un emploi stable et bien rémunéré : « Au Cégep, j'ai fait sciences humaines. C'est quoi le meilleur métier quand t'es en sciences humaines au cégep, ben je me suis dis j'vas essayé d'aller en droit. J'étais persuadée que j'avais une profession qui serait payante et que je serais sécurisée. » Isabelle a continuellement travaillé à temps partiel pendant l'été et durant l'année universitaire. Elle complète ses études sans problèmes en recevant une aide permanente de ses parents. Elle quitte d'ailleurs leur domicile à la fin de ses études.

L'insertion professionnelle d'Isabelle se révèle difficile. Elle dégote d'abord un « petit boulot » à contrat, sans le moindre droit ni privilège et sans lendemain : il prend fin après trois mois et le bureau d'avocats qui l'emploie lui signifie clairement qu'elle n'a rien à attendre de leur part. Elle s'engage dans un autre contrat de même nature. Les choses tournent toutefois au pire. Le déclin brutal de la vente immobilière et, par conséquent, la baisse brutale des actes notariés entraînent des licenciements dont elle fait les frais : sans protection ni

droit d'ancienneté, elle en est la première victime. Isabelle n'a d'autre choix dans ce contexte que de voler de ses propres ailes en ayant pignon sur rue.

J'ai trouvé un premier emploi chez un notaire pour me ramasser à découvrir que le notaire était pas un bon notaire parce que la Chambre des notaires le surveillait et me ramasser à pas avoir de revenus pratiquement. J'ai travaillé là 3 mois, Et là j'ai décidé de me trouver un emploi ailleurs là après cet épisode de 3 mois là. Ils m'ont engagé avec aucune expérience, mais à cette époque là y avait vraiment un *boom*. Ce qui fait qu'y avait d'besoin de monde. y'on engagé cette année là 4 notaires. Alors, on avait des conditions salariales qui étaient très très intéressantes pour la première année. On était assuré d'avoir des augmentations pis on avait des bonus impressionnant pour l'époque. Mais ya eu le crash immobilier. Alors, ils ont dû fermer les deux bureaux du centre-ville et (région), ils l'ont fermé. Ce qui fait que bon, ils m'appréciaient, ils m'ont rapatriée à Repentigny. Ils ont mis dehors tous les autres notaires qu'ils avaient employés. fa que je me suis dit si yen a une autre à clairer, ça va être moi sans doute. Alors, quand j'ai vu passer le train, j'suis parti à mon compte avant qu'eux soient obligés de me mettre à pied. (Isabelle, notaire)

Son entreprise est loin d'être promise au succès. Son revenu est si bas que ses parents paient l'épicerie et le logement tant elle a peine à boucler son budget. Ses maigres ressources sont toutes canalisées vers le fonctionnement de son bureau. Acculée à la pauvreté, sans que rien n'y paraisse, Isabelle songe à fermer boutique. Elle ne se résout toutefois pas à abandonner le droit. Le prix à payer est trop élevé : il lui faudrait recommencer à zéro. Elle offre ses services à bas prix à divers cabinets d'avocats. Elle s'acquitte des tâches ingrates qu'on lui confie.

J'étais travailleur autonome dans un bureau d'avocats. Alors, j'ai travaillé pendant 7 ans là dedans. Des années extrêmement difficiles. Mes parents ont été obligés, j'suis pas mariée pis tout ça, mes parents ont été obligés de me nourrir. (*rires*) Faire mon épicerie, payer une partie de mon loyer je, j'arrivais pas là, c'était difficile d'avoir à payer le bureau, les frais relatifs à maintenir le bureau pis tout ça. J'ai due bénéficier de l'aide de mes parents pour réussir à survivre Alors,

compte tenu que j'aime mon métier énormément, là je m'suis dit qu'est-ce que je fais ? Ben, j'arrête pis je m'en vais faire autre chose ou j'essaye de me trouver une porte de sortie ? Y a sûrement autre chose qui fonctionne dans le notariat. Alors, j'avais développé l'habileté de faire beaucoup ce que les notaires n'aiment pas faire finalement. Ce qui est les procédures non contentieuses, c'est-à-dire les présentations des requêtes à la cours. Les avocats sont pas intéressés de faire ça parce que pour eux c'est pas payant. Fa que j'avais développé cette expertise là et je m'suis fais connaître auprès de mes confrères et consœurs. Pis eux ici, mes anciens employeurs se sont associés à un bureau et je leur avais laissé sous-entendre que je faisais ça. Alors, ils m'ont rappelé pour me dire, qu'on pourrait s'associer, qu'on a besoin de quelqu'un qui fait ça.

Isabelle, pour s'illustrer dans la communauté, n'hésite pas à prodiguer des conseils juridiques dans le cadre de conférences destinées à des personnes pauvres ou âgées. Elle devient une figure publique à qui l'on fait confiance. Ses services gagnent en popularité et lui valent une clientèle, modeste au début, mais qui s'étend au fil des années.

Elle récolte le fruit de ses efforts à l'échelle de la localité. La traversée du désert a été longue et rien ne l'autorise à penser qu'elle touche à sa fin. La prudence est de mise tant elle se sent vulnérable à la conjoncture et aux aléas qui sont de règle pour une entreprise comme la sienne. Le milieu de travail d'Isabelle peut rapidement se transformer en un champ de bataille où chacun tente de sauver sa peau. « On doit rester sur ses gardes. » :

Là je vous dirais que je commence compte tenu que je suis travailleur autonome alors je crée mon propre salaire et je vous dirais que depuis 2 ans là je commence à vivre Confortablement. J'veux dire là ça va bien depuis deux ans mais je le sais pas compte tenu du marché actuel, je pense que l'immobilier va s'éteindre possiblement. Les notaires on va avoir de la difficulté sur notre champ de pratique à 70%. L'immobilier on va avoir de la difficulté avec les compagnies américaines qui rentrent sur le marché pis tout ça. Ce qui fait qu'à mon avis, les autres notaires vont avoir une tendance à faire ce que moi j'ai fait en 95. Ce

qui fait qu'y vont essayer d'attaquer le marché des successions et des procédures non contentieuses et là, c'est là que je peux risquer d'avoir encore un creux de vague. J'ai toujours en arrière de la tête là, ça c'est sûr, compte tenu du marché. (Isabelle, notaire)

Sa trajectoire d'insertion l'a conduite à exercer sa profession sous sa propre enseigne en sacrifiant tout autre projet : vie de couple, achat de biens de luxe, etc. Le travail l'accapare puisqu'elle doit y consacrer plus de 60 heures par semaine pour jouir d'un mode de vie raisonnable. Dix ans après avoir quitté les bancs de l'université, Isabelle entrevoit un horaire de travail qui tiendrait compte de la réalisation des projets mis en veilleuse jusqu'aujourd'hui.

J'aimerais diminuer mes heures, réussir à me trouver un employé aussi qui va m'aider. J'sus rendue à ce plafond là d'avoir un horaire suffisant pour bien vivre, mais j'ai besoin d'avoir des honoraires supplémentaires pour avoir de l'aide. Je veux réussir à me libérer parce que là personne rajeunit, à un moment donné (Rires), ça joue sur le social aussi.. Parce que à ce moment là la vie tourne un peu autour du travail uniquement. J'ai attendu pour ça parce qu'avant c'était une question de survie. (Isabelle, notaire)

Marc, quant à lui, a commencé des études en sociologie avant de bifurquer vers le service social. Il obtient son baccalauréat dans ce domaine d'étude. Les possibilités d'emplois ne sont pas entrées en ligne de compte dans ce choix. Les études universitaires correspondaient aux yeux de Marc au moyen nécessaire pour s'affranchir de sa famille, aux prises avec de graves difficultés financières. L'université et des études couronnées par un diplôme ont rapidement formé dans son esprit un but à atteindre à tout prix. C'étaient le prétexte par excellence pour quitter les parents et le foyer familial tout en faisant office de tremplin pour gravir l'échelle sociale.



Ben moi ça représentait énormément de choses d'ailleurs ce, euh, je proviens d'un milieu défavorisé pis euh, pendant mon parcours au niveau du secondaire j'ai eu plus de profs qui m'ont dit penses-y pas de t'en aller à l'université t'as aucunes chances, t'as pas la moyenne, tu y arriveras jamais. Mais pour moi dans le fond d'accomplir des études universitaires ça a été pour moi un but dans la vie là. Dans le milieu où je viens les études c'étaient comme pas une chose qui était encouragée. J'ai pas été encouragé pour faire mes études pis mes relations avec mon milieu familial, mes parents, ça allait pas bien pan toute. J'ai sacré mon camp pour avoir la paix. (Marc, travailleur social)

Marc, pour se payer ce luxe, partageait ses études avec le travail. Il en a payé le prix : ses études ont été conduites à temps partiel et durant une plus longue période que la normale. Son train de vie était réglé en conséquence. « Je travaillais environ 20 heures pis à la fin de mon baccalauréat, comme j'étudiais vraiment plus à temps partiel, deux-trois cours, je pouvais travailler pas mal d'heures pis faire mes études en même temps. Ça me permettait de payer mon loyer pis d'avoir mon auto pis bon tout ça. »

Diplôme en poche, Marc a été recruté dans un CLSC où son nom figurait sur une liste de rappel pour exercer sa profession. Il remplace temporairement un collègue sans que cela débouche vers un poste en bonne et due forme. Il retourne à la case départ en acceptant un emploi de « préposé » dans un centre d'accueil, emploi uniquement à temps partiel et alourdi en outre par de mauvaises conditions, en deçà des compétences qu'atteste son diplôme. Il accepte la situation de bon gré parce qu'en parallèle, il accumule des contrats aux couleurs de son diplôme, le travail social. « J'ai été six mois par la suite à pas travailler au CLSC, mais j'avais toujours un emploi sur la liste de rappel là au centre d'accueil. Pendant ce 6 mois là

j'ai eu un poste à temps partiel, puis par la suite, j'ai été, tout en travaillant au centre d'accueil, j'ai été rappelé pour travailler ici et là je faisais deux jobs. »

Ce régime dure des années pendant lesquelles le travail à contrat s'ajoute à un emploi plus stable, mais qui se situe dans une autre orbite. Marc a fait également l'expérience du chômage durant de brèves périodes. Souvent, avant même de toucher ses indemnités, il obtenait un contrat ou un emploi temporaire. Neuf ans après avoir quitté l'université, il décroche un poste de travailleur social dans un CLSC. Il a enfin sa sécurité d'emploi non sans peine. Le syndicat se révèle le canal qui lui permet de l'atteindre. Il s'y engage activement pour revendiquer des droits à visage découvert. Son diplôme n'est pas reconnu à son juste titre, il monte aux barricades et le fait au nom d'autres jeunes comme lui. « Ça a été très difficile à obtenir. Ça a pris 9 ans pour que je puisse avoir un poste, pis euh! c'est pas pour rien que je suis devenu président du syndicat parce que pour avoir vraiment ce statut-là, pis me faire respecter dans mes droits pis etc., ben y a fallu une couple d'années. » L'implication de Marc dans le syndicat fait foi de « valeur citoyenne » qui a été mise de l'avant comme levier d'insertion pour contrer les fluctuations de la valeur de son diplôme. « On me l'accordait pas parce que bon 50% des employés du CLSC c'est des gens qui sont des temporaires ou qui sont à temps partiel, donc y ont pas de sécurité d'emploi et c'est plus rentable pour un employeur d'avoir du monde qui sont un peu à leur merci, c'est plus malléable. Ils ont été obligés de me donner un poste parce que je me suis battu pour l'avoir. »

Le poste régulier, tant convoité, une fois acquis, Marc met à son programme la réalisation de ses projets personnels sur lesquels il avait placé une sourdine : fonder une famille, acheter une maison, bref s'établir. S'ils sont menacés, il n'hésitera pas à faire valoir ses droits et à les défendre haut et fort. « Je me sens plus à l'aise avec un revenu garanti parce que ce que je trouve plus important, c'est de permettre aux gens d'avoir des projets de vie pis de bâtir une vie familiale ou peu importe là. C'est ça qui compte. J'ai une vie familiale, j'ai une vie conjugale pis j'ai des projets. J'aime beaucoup faire du plein air. Ça me permet de faire du plein air. J'ai une passion qui est la musique aussi, ça me permet de m'équiper en équipement de musique pis euh d'avoir un passe temps que je rêvais d'avoir. C'est sûr que je me trouve bien chanceux là, chanceux entre guillemets parce que je trouve que je répète que y a fallu que je me batte pour avoir ce que j'ai, pis je me bats encore pour maintenir ce que j'ai. »

Claude détient un baccalauréat en histoire, une maîtrise en muséologie et un doctorat en histoire. Il a décroché ce dernier diplôme faute d'emplois dans le domaine. L'allongement des études pallie temporairement la situation :

« Après ma maîtrise d'histoire, ce que je voulais faire dans vie c'est enseigner. Ben là on se rend compte aussi que les postes sont pas très nombreux, on se rends compte que la compétition est vive euh, on se rends compte qu'avant d'être prof... Euh écoute moi j'avais 24 ans, y me restait 4 ans au doctorat, ça me met encore jeune, je me ramasse à 28-29 ans, y a pas un chat qui va m'engager à cet âge là. Un prof engage avant la trentaine, c'est rare ici. Alors, il fallait calculé ça aussi. » (Claude, chargé de cours)

Claude a continuellement partagé ses études avec le travail, sans toutefois dévier de son domaine d'élection, l'histoire. Sa trajectoire d'insertion témoigne du

Claude a continuellement partagé ses études avec le travail, sans toutefois dévier de son domaine d'élection, l'histoire. Sa trajectoire d'insertion témoigne du jeu dont il a vite compris les règles pour demeurer dans l'orbite de sa discipline et être à l'affût de toute opportunité. La flexibilité, pour ne pas dire la précarité, sont toutefois de mise.

J'ai toujours été très cynique envers ces choses là. C'est un jeu qu'on joue qui m'a permis d'acquérir les compétences, mais c'est un jeu que j'étais très conscient de jouer. Y'a un système, y'a une machine, t'as le choix entre être dedans ou être dehors. Si t'es dehors tu vas en arracher, si t'es dedans tu vas en arracher un peu moins et non pas ne pas en arracher. Non, ça représente vraiment rien. C'est ni un objet de fierté ni un objet de vanité ou quoi que ce soit. C'est utile, c'est un papier nécessaire, c'est un papier utile. (Claude, chargé de cours)

Malgré son diplôme, Claude est réduit au travail à contrat, sans droits ni bénéfices, qui, à ses yeux, est aujourd'hui de rigueur : « J'ai eu un contrat renouvelable de trois ans. Un poste permanent, ça existe plus aujourd'hui. On ne te dit pas : voici la clé de ton bureau et tu prendras ta retraite dans 35 ans, c'est fini ça. »

Il connaît les affres du travail à contrat. Après trois ans de loyaux services, son employeur refuse, pour diverses raisons, de renouveler son contrat et cela sans préavis. Claude s'engage dans le marché du travail flexible et à durée limitée, superposant et jumelant des contrats et des emplois temporaires à défaut de quoi ce serait le chômage.

Je me trouvais des contrats. Y a des fois que c'était juste une charge de cours, pis c'était pas toujours assez pour payer les fin de mois. Pour la première fois de ma vie je viens d'avoir ça là en juin-juillet, deux mois, parce qu'en quittant mon poste au musée évidemment bon on me dit si

tout va bien j'vas attraper ça, je vais faire ci, je v'as faire ça, on va passer à autre chose. Évidemment tout se développe pas toujours comme on le voudrait. J'avais un contrat garanti lorsque j'ai quitté et ce contrat là finalement s'est interrompu dans le courant de l'été faute de fonds. Alors je me suis retrouvé à... pendant une couple de mois, pour la première fois de ma vie, à demander de l'assurance chômage. (Claude, chargé de cours)

Le chômage n'est nullement perçu comme une catastrophe, mais comme une espèce de fatalité propre aux temps modernes, inévitable, et qu'on doit se résoudre à affronter sans illusion. « Puis on sait aussi que dans le milieu, dans le contexte dans lequel on vit, c'est presque incontournable, c'est presque inévitable, tout le monde va finir par avoir sa chance euh, c'est ça... je l'ai vu comme ça. Je ne peux pas dire que ça m'a particulièrement énervé. »

Dans cette perspective, Claude, à peine sorti de l'université, n'espérait pas un travail régulier susceptible de lui donner la base nécessaire à ses projets. Il s'en est donné d'autres par la force des choses. Si la précarité se profile continuellement à l'horizon, il fonde une famille, en fait la pierre angulaire de sa vie, et ouvre un commerce avec sa conjointe pour lui donner la stabilité requise.

Et ce qu'on a profité pour faire c'est justement de faire le grand virage pis de se dire : on s'en vient ici pis mon épouse en profite pour faire ce qu'elle veut faire depuis dix ans, ça fait dix ans qu'elle me suit, ça serait à peu près temps que je la suive. On est arrivé ici au début août. On en a profité pendant que j'étais libre pour monté un plan d'affaires, on fait des recherches on a cherché des fonds, bon, ça a été l'opportunité de faire un grand virage. Ça a été la chance de le faire. L'expérience à (*ville*), n'ayant été ni concluante ni agréable ça ne me dérangeait pas du tout de quitter (*ville*) pour faire autre chose. Une chose qu'on admet éventuellement bon j'ai eu 36 ans vla deux semaines. On finit par admettre qu'à un moment donné il va falloir s'enraciner à quelque part, il y a des enfants, il y a l'école, il y a des amis qu'on veut pu perdre. T'es pas tout seul tu vis pu seulement pour toi tu vis pour d'autres. Tu dois respecter aussi le bien-être des autres. C'est une décision qu'on a

prise que si je n'attrapais pas de poste dans le coin ben je l'aiderais à faire d'autres trucs. (Claude, chargé de cours)

Chargé de cours à l'université, Claude jouit en apparence d'un statut régulier. Il occupe un bureau à son nom, participe aux activités de son département et dispose des mêmes droits politiques que ses collègues (à l'assemblée départementale, etc.), sauf qu'il n'a pas encore le poste régulier qu'on lui fait miroiter pour reconnaître son diplôme, ses compétences et les services qu'il offre à bon marché : encadrement d'étudiants, direction de recherche créées à son initiative, etc.

Les jeunes qui appartiennent à ce modèle ont connu un cheminement sans ordre cohérent. En effet, leur insertion professionnelle et dans la société ne s'est pas réalisée selon la trajectoire classique marquée par quatre bornes : la fin des études, le début de la vie professionnelle, la décohabitation familiale et la formation d'un couple. Dans leur cas, le début de la vie professionnelle a été difficile et précaire. Leur diplôme obtenu n'a pas joué ce rôle de levier d'insertion capable de donner droit de cité. Leurs efforts se sont finalement orientés vers d'autres leviers d'insertion que leur formation puisqu'ils n'arrivaient pas à se faire reconnaître sur la base de leur diplôme. L'insertion a pris forme par le truchement d'une petite entreprise ou de « valeurs citoyennes » comme l'engagement syndical, qui ont fait office de leviers dans l'orbite du travail.

### **Troisième modèle : l'insertion précaire**

La troisième figure illustre l'insertion sans ordre cohérent et sans que toutes les étapes du passage à la vie adulte aient été franchies. L'entrée dans le marché du travail a été laborieuse et a contraint le jeune diplômé à dévier du domaine de ses études; le diplôme ne permet pas de se trouver un emploi et d'obtenir des droits. La plupart des jeunes diplômés des années 1990 se classent dans cette catégorie puisqu'ils viennent à peine de terminer leurs études. Par conséquent, leur jeune âge et leur manque d'expérience les acculent à une situation précaire.

Les diplômés en musique sont également dans cette situation. Incapables de se tailler une place dans les rares orchestres québécois, ils se tournent vers l'enseignement public et privé, payé à la leçon, parfois au noir, pour finir, dans certains cas, par changer définitivement de cap. Les contrats et petits boulots se succèdent sans ordre précis ni déterminé et lorsqu'ils viennent à manquer, le jeune travailleur fait preuve d'imagination pour se découvrir un talent insoupçonné capable d'accroître les services qu'il peut offrir. Nous verrons, plus loin les cas de trois jeunes dont le cheminement illustre ce modèle d'insertion. En l'occurrence, il s'agit de Claudine qui est éducatrice physique, ainsi que de Patrick qui est musicien tout comme Laurence.

Après ses études en sciences humaines au Cégep, Claudine n'avait aucune idée du domaine vers lequel elle souhaitait orienter ses études. Elle prend donc congé de l'école et s'engage sur le marché du travail. Elle trouve un « petit

boulot » de bureau qu'elle déteste. Elle retourne aux études, à l'université et opte pour la psychologie. Un an plus tard, elle bifurque vers l'éducation physique (kinésiologie) qui lui permet de satisfaire sa prédilection pour le sport.

Claudine étudie à temps plein tout en menant de front un emploi qui l'occupe une quinzaine d'heures par semaine. Ses études n'en souffrent pas, car, de fait, son occupation consiste à surveiller des équipements de sports, ce qui lui laisse le loisir d'étudier pendant ses heures de travail. Elle revient vivre chez ses parents après un premier départ motivé par les études. Claudine va et vient entre la vie en appartement et le foyer familial : « J'ai quitté la maison de mes parents et j'y suis retournée plusieurs fois (*rires*) ! Vers 20-21 ans. En fait, j'habitais avec mon père qui vivait en Abitibi, il travaillait dans le Nord puis je suis allée rester chez ma mère, puis là vers 21 ans, je suis allée en résidence, je suis retournée chez ma mère. Je suis allée en appartement, je suis retournée chez ma mère. Finalement, je viens de partir de chez elle officiellement en février, donc à 25 ans. » Le départ définitif survient quand Claudine jouit du revenu qui lui permet de payer son loyer et d'établir véritablement pignon sur rue : « C'était juste que je me trouve un emploi qui allait me permettre de payer mon loyer (*rires*), puis là bien je l'ai, je pense que je l'ai bien. »

La fin des études correspond, à bien des égards, à l'insécurité et à la peur du lendemain. En quête d'un emploi dans son domaine, Claudine mord la poussière. Elle n'a d'autre choix que de cumuler des contrats, liés à de « petits



boulots » qu'elle obtient au gré des circonstances. Aucun ne correspond à la formation dont témoigne le diplôme.

Là, en sortant de l'université j'ai travaillé dans un casse-croûte sur un terrain de golf (*rires*), je n'ai pas fait de sport, je n'ai pas joué au golf du tout mais j'ai vendu des patates frites puis des hot-dogs pendant 4 mois (*rires*) et plus jamais, jamais je ne vais refaire ça. J'ai travaillé dans des camps de jour, la prématernelle sportive, j'ai travaillé au CEPSUM aussi, je faisais les inscriptions téléphoniques pour le sport. J'ai fait le ménage au CEPSUM aussi, je passais la moppe après que le monde ait fait du sport. (Claudine, éducatrice physique)

Ces emplois, on le devine, ne donnent aucun droit et, en outre, sont payés à rabais. Ces conditions sont bien la preuve que son diplôme n'est pas évalué à sa juste valeur.

Il y a peut-être 2 jobs où je me suis dit qu'ils devraient ré-évaluer mon diplôme. Le travail à la prématernelle où je recevais des chèques sans fonds, non, ce n'était pas évalué (...). Ils exigeaient que j'aie un bac en éducation physique pour travailler là puis je gagnais 10 \$ de l'heure puis quand je suis parti, j'ai fait ça bien vite, je ne leur ai pas donné une semaine d'avis, rien du tout, c'était assez les chèques sans fond. Je me suis dit : je vais juste me faire avoir un peu plus. Je trouve que, le salaire n'allait pas avec les études que j'avais faites puis avec les responsabilités qu'ils me donnaient. (Claudine, éducatrice physique)

Le chômage ne tarde pas à poindre à l'horizon. Claudine encaisse durement cette épreuve qui, pour elle, a un relent de culpabilité.

Ce n'était pas bien, bien l'fun l'idée de l'assurance chômage, je n'étais pas fière de dire ça. Je me souviens quand je suis arrivé au bureau d'assurance chômage, je regardais les gens autour de moi puis il me semble que je ne fitais pas dans le décor. J'étais anxieuse parce que je ne savais pas si j'allais être acceptée ou non parce que c'est moi qui avais laissé mon emploi à la prématernelle. Je me disais ce n'est pas trop de ma faute si je suis sur l'assurance chômage, c'est parce qu'eux ne me payaient pas. Je me sentais un peu mal face à ça. (Claudine, éducatrice physique)

Claudine évite l'impasse quand elle trouve un emploi en lien avec son diplôme, emploi qu'elle occupait encore au moment de l'entrevue. Elle agit en tant qu'entraîneur dans un club de conditionnement physique. Son diplôme n'a pas de valeur aux yeux de son employeur qui a d'ailleurs exigé qu'elle suive une formation pratique qu'elle a chèrement payée sans espoir de retour, puisque son salaire n'est pas ajusté en conséquence. Claudine manifeste de l'amertume face à sa situation et, surtout, face aux conditions dans lesquelles elle doit exercer son emploi.

Je sentais qu'ils profitaient puis en même temps, au début. Oui, ils profitaient, mais je sais qu'ils n'auraient pas pu me donner plus que ça parce qu'ils ne me donnaient même pas ce qu'ils me devaient (*rires*). Je sentais que c'était un peu profiter à 10 \$ de l'heure. Je me suis dit : il faut vraiment sortir de l'université puis vouloir travailler parce que le travail était hyper-exigeant. C'était 40 heures/semaine puis 40 heures avec des enfants tout le temps, pas de dîner toute seule. Là, présentement, j'hésite à dire oui ou non. Le travail est exigeant puis j'ai payé cher pour faire la formation qui m'a permis d'avoir cette job-là. J'ai payé finalement tout mon bac puis en plus, 3600 \$ de formation ça se fait que j'ai comme acheté ma job si on veut. Présentement, j'ai 15 \$ de l'heure. Tenant compte de ce que j'ai payé pour me rendre là, peut être que mon diplôme ce n'est pas évalué à, ce n'est pas très juste mais je le vois à long terme. (Claudine, éducatrice physique)

Claudine n'a jamais cherché à mettre son diplôme en valeur pour décrocher un emploi. Sa crainte d'être mise au rancart en a fait une « kamikaze » : au nom de sa volonté de travailler à tout prix elle accepte sans rechigner ce qu'on lui offre.

Je ne l'ai pas négocié puis même que je n'ai rien négocié en tout puis là je suis au point que je me dis : ho là là ! Je viens d'apprendre quelque chose, la prochaine fois que je vais me trouver soit dans un nouvel emploi où que je vais être décidé de prendre les choses en main il va falloir que je négocie un peu. De toute façon, j'avais l'impression qu'il n'y avait pas de marge de manœuvres. C'était : tu prends cette job-là à ce salaire-là où tu ne le prends pas. Étant donné qu'il n'y en a pas des tonnes d'emplois, puis en plus, ça rejoignait beaucoup, beaucoup mes

intérêts. Le sport, c'est comme un bon compromis entre les deux. (Claudine, éducatrice physique)

Elle payera le prix d'avoir accepté son lot sans réserves. Son travail se fixe selon un horaire variable, déterminé par d'autres, sans mot dire, et en étant continuellement sur la touche.

Moi je me suis dit, à la base, c'est un travail qui a l'air très intéressant, je peux me payer la formation ça se fait que le reste, je ne peux pas tout avoir, il faut que j'ouvre le jeu pour que j'aie des heures à travailler. Parce que l'affaire qu'il faut savoir c'est que je travaille sur rendez-vous. C'est de l'entraînement privé que je fais. Les gens se présentent là sur rendez-vous sauf que c'est à la demande des clients. Si les clients veulent s'entraîner tôt le matin où le soir, il faut être disponible le matin et le soir. Finalement, je me suis dit : si je veux arriver dans mon budget, il faut que je me plie à la demande. Mon employeur savait ce que je voulais, que pour moi c'était important de rencontrer mes engagements fait qu'elle a misé là-dessus. Elle m'a dit : écoute, si tu veux en avoir un travail à temps plein, il faut que tu sois disponible. Ce qui fait que j'ai un horaire de travail qui n'a pas d'allure à mon avis. (Claudine, éducatrice physique)

Si le nombre d'heures est insuffisant pour lui assurer un salaire raisonnable, Claudine doit confronter son employeur à ses risques et périls. Son employeur s'ingénie à maintenir ses employés à temps partiel. Elle ne jouit d'aucun droit ni de moyens de se défendre. Si, d'aventure elle réplique, on rétorque que d'autres veulent travailler sans lever le nez sur ce qu'on leur offre. « C'est un peu comme jouer sur le fait : écoute, il y en a plein de monde qui voudrait l'avoir ta job, tu prends ça ou on la donne à quelqu'un d'autre. »

Claudine envisage son insertion professionnelle comme une rude épreuve qui l'entraîne à renoncer aux projets qu'elle caresse. Cette traversée du désert

l'isole. Ses ambitions se rétrécissent comme une peau de chagrin. Le travail perd par conséquent sa fonction de vecteur. Claudine renonce à le concevoir comme projet de vie. Le travail trouve sa valeur, pour ne pas dire son sens en tant que moyen pour avoir de quoi vivre, mais la vie ne doit pas se plier à cela. Le travail n'est plus le porte-voix qui donne droit de cité. « C'est tellement plus sécurisant de savoir que déjà une semaine d'avance j'ai un 25 heures d'assurées, mettons. C'est un stress de moins qui fait que je vois la vie plus belle, moins grise. J'ai plus envie de profiter de la vie. La stabilité, ça m'atteint beaucoup. »

Le travail dégringole dans l'échelle des valeurs de Claudine. La précarité étant son lot, malgré sa volonté acharnée à creuser son trou, elle place au premier rang les amis et la « vie sociale », conçus comme leviers de son insertion sociale.

Je suis en train de penser à ne plus être disponible le samedi fait que ça a un lien direct avec l'argent. Je me dis que mon but ce n'est pas de devenir riche, mon but c'est juste d'arriver puis présentement je pourrais dire, tu sais on parlait des valeurs tantôt, je pourrais dire que mes valeurs commencent à changer un peu. Je vois ce que c'est que de donner de la valeur juste au travail puis d'en donner moins à la vie sociale, aux amis, puis tout ça. Je vois les conséquences de moins accorder d'importance à ce que j'ai vraiment envie de faire une fois que je sors du travail. Je commence, je pense, à moins accorder de valeur à l'argent. Parce que je me dis qu'il y a d'autres choses. (Claudine, éducatrice physique)

Patrick, pour sa part, a étudié en musique et a obtenu un baccalauréat, puis une maîtrise. Il a choisi cette voie par goût et intérêt tout en craignant pour l'avenir. Le partage du travail avec les études a allongé la durée de celles-ci. Les deux activités sont toutefois au diapason : l'étude de la musique a pour pendant sa

pratique. L'expérience pratique lui semblait indispensable afin de ne pas se présenter « nu » sur le marché du travail : « C'est pour ça que je reportais tout le temps, parce que mes projets extérieurs prenaient plus de place que mes études en tant que telles. Je trouvais ça important parce que juste à l'école, ça ne suffisait pas ce qu'il y avait pour réussir une carrière en musique. »

Au dire de Patrick, le diplôme permet de montrer patte blanche, sans être véritablement le principal moyen d'insertion dans le circuit professionnel de la musique.

Je trouve ça vraiment difficile, je le vis encore aujourd'hui 6 mois plus tard parce que bon, le programme à l'université ne nous prépare pas vraiment pour ça. Tout le côté musical est là mais le côté business qui est 75 % de mon travail, ça on ne l'apprend pas sur les bancs d'école puis quand tu arrives face au milieu du travail puis tu te rends compte que tu as beau avoir pratiqué pendant des années puis des heures de temps à chaque jour mais que juste ça, ça ne suffit pas. (Patrick, musicien)

Patrick devient travailleur autonome par la force des choses et, à ce titre, doit « chasser » les contrats d'enseignement et les engagements professionnels de toutes sortes : spectacles, festivals, etc. Ces contrats ne lui offrent aucun droit, ni permanence ni promesse de réembauche Il reçoit toutefois un salaire fixé par la guilde des musiciens et les écoles où il enseigne. Le diplôme a son importance pour déterminer le salaire et entre en ligne de compte dans le secteur des institutions publiques.

Je me place sur le téléphone, tout le temps sur le téléphone. Je me suis fait des listes. Des fois, je ramasse des programmes de concert, je vois une série de concerts, je ramasse le programme puis après tu n'as juste que le numéro de la billetterie, fait qu'il faut que tu fasses le chemin

pour retourner au départ, savoir c'est qui, qui fait la programmation. C'est surtout au téléphone, tout se fait au téléphone dans ce milieu-là. Je pourrais dire une journée, souvent mes journées ça ressemble à 3-4 heures de téléphone par jour. (Patrick, musicien)

Bien qu'il pressente cette situation, Patrick a peine à s'y soumettre et la qualifie de difficile. Le travail autonome est son affaire. La précarité, pourvu qu'elle ne soit pas permanente serait à ses yeux acceptable. En d'autres mots, les périodes de vaches maigres ne devraient pas être constamment au programme.

J'étais conscient de ça, j'étais vraiment conscient de ça. Quand j'ai décidé de me lancer là-dedans, j'étais vraiment conscient sauf que là, il y a une différence entre être conscient et le vivre. Là, je le vis, je ne trouve pas ça facile mais mettons, entre guillemets, que je suis encore capable de le « tuffer » puis je me suis fait un objectif d'ici 5 ans, d'avoir une certaine stabilité dans cette instabilité-là. C'est-à-dire que, si je vois qu'en étant travailleur autonome, je réussis à me débrouiller de cette façon-là seul, bien là, je ne serai pas inquiet, je vais dire : bien écoute, ça fait 5 ans et ça va toujours de mieux de mieux, bien là je vais continuer. (Patrick, musicien)

Les projets personnels sont repoussés à plus tard et peut-être même *sine die*. Ces projets de famille, enfants, maison ont leur raison d'être, bien plus que le travail qui toutefois permet de les réaliser. Ces projets témoigneraient de son insertion sociale faite d'avoir accompli cette insertion par l'intermédiaire du travail.

Les projets ça représentent une certaine fierté d'avoir réussi ma vie, je pense que c'est juste ça. C'est juste ça, de dire que, bon, moi, j'ai un minimum, que je puisse faire des choses, faire des voyages, avoir une maison. Au moins, quand je serai arrivé là, peu importe, dans la mesure que je reste dans la musique. Si je reste dans la carrière musicale puis que je réussis à me rendre là, je vais pouvoir considérer que j'ai atteint un objectif important dans ma vie, puis que je puisse considérer que ma carrière est réussie. Si ma carrière musicale ne m'a pas permis

d'atteindre ça, il va falloir que je change mon fusil d'épaule. (Patrick, musicien)

Le travail a donc ici une fonction instrumentale puisqu'il ne fournit d'aucune façon la sécurité ontologique en vertu de laquelle se forme le droit d'exister qui correspond à la citoyenneté. Patrick illustre éloquemment la troisième figure d'insertion, celle qui prend corps sur d'autres bases que le travail.

Ça serait de dire que si tu ne te maries pas, que tu n'as pas de maison et que tu n'as pas d'enfants parce que tu ne fais pas un bon salaire, en quelque part, tes proches, s'ils savent que toi, ton objectif, c'est ça, t'aimerais ça avoir ce type de vie là mais que tu ne l'as pas à cause de tes moyens financiers, c'est sûr que, c'est comme la part de dire que tu n'as pas réussi socialement puis c'est inquiétant pour moi de ce côté-là. (Patrick, musicien)

Laurence est également musicienne. Elle appartient toutefois au groupe des diplômés des années 1980. Elle n'est donc pas récemment issue de l'université. Étudiante, elle se consacre à ses études, couronnées par le baccalauréat obtenu dans les délais prévus. Elle n'a jamais véritablement soupesé les possibilités d'emploi avant d'être violoniste. À la fin de ses études, elle devient professeur sous contrat dans une école primaire. Elle découvre sans peine que cet emploi est frappé par la précarité à laquelle dispose le statut de travailleur autonome qui incombe aux musiciens. « On est toujours considéré comme travailleur autonome. T'as dix élèves ou t'as 5 élèves t'es payé pour le nombre d'élèves. Si y avait pas d'élèves, ils me rappelaient pas. »

Laurence n'était pas préparée à ce qui l'attendait après ses études. Elle doit constamment chercher des contrats pour remplacer ceux qui viennent à échéance et cela parfois au bout de deux mois seulement.

L'année qui a suivie la fin de mon bac, y a eu des périodes de crises, de déceptions, de pas m'avoir fait dire à l'université vers quoi on pouvait aller, c'était quoi la réalité dans le fond.. On fait de la musique, on fait de la musique mais après ça débrouillez-vous pour gagner votre vie, si ça marche pas en musique ben changez de branche. C'est ça qui nous attends pis on a jamais été informé de ça. (Laurence, musicienne)

Laurence ne jouit d'aucun droit, ni privilège, y compris lorsqu'elle œuvre dans les institutions publiques et les orchestres qui la recrutent pour son art. « Mon diplôme c'est juste un beau cadre sur le mur. Dans le fond, si j'avais pas fait mon Bac en interprétation ça aurait pas changé grand-chose pour maintenant là, pour qu'est-ce que je fais. »

L'enseignement du violon se révèle une source de revenus qui se tarit rapidement, du moins en tant que professeur à l'école publique. Elle s'oriente vers les leçons privées qu'elle donne sur une base régulière. Elle joue de son instrument dans un orchestre symphonique établi en région et dont le programme comprend deux ou trois concerts par année. Les gages offerts sont minimes, négociés sur contrat, souvent à la baisse par rapport au tarif en vigueur. Laurence travaille au noir pour augmenter ses revenus, surtout durant les périodes creuses. « Ben c'est sûr que l'été il se passe rien. L'orchestre est fini même là dernier contrat au mois d'avril. Je finis mes derniers élèves le 14 juin et je recommence au mois de septembre. Y a pu rien qui se passe durant l'été. »



Laurence fait preuve d'ingéniosité quand le travail au noir figure à son programme. Le travail de musicienne d'orchestre, pour lequel elle a étudié, s'est muté en petite entreprise d'artisanat floral et de musique pour les mariages qu'elle développe avec sa sœur et son mari.

T'sais c'est toujours l'insécurité aussi là. Ben là disons que cette année ça s'est bien vécu, j'ai eu une bonne classe pis même je me suis déplacée ailleurs dans une autre ville pour ouvrir une autre classe de violon. Même j'ai parti une petite classe d'artisanat floral, je suis dans le domaine des fleurs pour des contrats de mariages avec une de mes soeurs qui est fleuriste. On a, avec mon mari pis une autre violoniste on s'est parti un trio. On fait les mariages. T'sais on élargit mais toujours centré. Les fleurs c'est à part, mais c'est encore dans le domaine des arts. Je me suis découvert d'autres goûts bon pour les fleurs. J'essaie d'agrandir ça aussi là. (Laurence, musicienne)

Les dix dernières années ont été marquées par ce régime de petits boulots. Laurence l'accepte sans maugréer et y voit des signes positifs. L'emploi régulier établi sur trente-cinq heures par semaine ne correspond plus pour elle à l'insertion sociale qui donne son éclat à la sécurité ontologique.

Moi je vas vous dire que je plains beaucoup mes voisins qui travaillent de neuf à cinq (rires) qui reviennent à la maison à six heures avec les enfants, j'ai des jeunes enfants, 9 et 6 ans, pis moi dans ma tête j'ai toujours voulu rester à la maison pour les élever du moins jusqu'à ce qu'ils aillent à l'école. Au fond, je ne regrette pas du tout. Je me trouve choyée de faire le métier que j'ai, pour le faire à la maison. On apprend à vivre avec ça là. Juste une petite anecdote : un de mes voisins qui travaille de neuf à cinq régulièrement, pis pendant plusieurs années, il se retrouve à porte. Lui, y capote ben plus que moi qui ne travaille pas durant tout l'été, c'est une habitude de vie que j'ai. Quelqu'un qui a un travail avec sécurité et qui se fait mettre à la porte y est pris au dépourvu là. (Laurence, musicienne)

Être sur la corde raide, pour ne pas dire être continuellement sur la touche, devient pour Laurence le mode de vie en vertu duquel l'insertion professionnelle et sociale trouve ses lettres de noblesse.

« C'est sûr que y a toujours ce petit côté là, cette insécurité là, mais c'est sûr qu'on peut pas faire de budget parce que un mois y a rien qui rentre, l'autre mois ben tout arrive en même temps. Mais c'est ça, ça fait 10 ans que je fonctionne comme ça pis le mois de septembre va arriver je vais avoir hâte de recommencer l'enseignement. » (Laurence, musicienne)

Le diplôme et la profession n'ont guère fait office de leviers de la citoyenneté, conçue dans les termes de l'insertion professionnelle et sociale. La famille, élargie aux rapports de parenté, se révèle la clef de voûte de l'insertion par le canal du travail au noir. Ce dernier correspond dans l'esprit de Laurence à des « boulots » qui, en débordant la musique, permettent à ses talents artistiques d'éclore. Le travail au noir se réalise sur la base de la « famille » qui lui donne le « sentiment de confiance dans la continuité de [sa] propre identité et dans la constance des environnements d'actions sociaux et matériels » (Giddens, 1994 : 98) en vertu duquel la sécurité ontologique trouve son droit, pour ne pas dire son fait. « Moi dans dix ans je me vois faire exactement la même chose que je fais aujourd'hui. Plus large, plus des contrats toutes les fins de semaine pour les mariages. »

## **Conclusion**

Sur la base de l'analyse conduite au chapitre précédent, il apparaît que le travail fait de moins en moins office de levier d'insertion sociale. Il ne se révèle plus, pour les jeunes, le tremplin des pouvoirs et privilèges grâce auxquels est acquis le droit de cité associé à la citoyenneté. Le premier modèle, *l'insertion sous forme de continuité*, est relatif à des jeunes émouls de l'université voilà dix ans et montre une insertion qui prend corps sur la base des études et du diplôme. Le travail joue son rôle de vecteur en leur conférant des droits sociaux propres à générer le sentiment de confiance et de continuité accolé à la sécurité ontologique. Les jeunes diplômés qui font partie du deuxième modèle, *l'insertion sans ordre cohérent*, détiennent les mêmes lettres de créance sans toutefois être en mesure de les faire valoir à leur juste titre dans l'orbite du travail. Ils n'ont de cesse d'affronter la flexibilité et la précarité, lesquelles sapent leur entrée dans la vie adulte sous la forme de l'établissement d'un couple, la venue d'enfants et l'achat de biens de luxe. L'insertion sociale emprunte le canal d'autres instances : l'initiative personnelle et le syndicalisme qui, toutefois, gravitent dans l'orbite du travail tout en lui insufflant des « valeurs citoyennes » qui débordent à bien des égards le travail salarié. Le troisième et dernier cas de modèle, *l'insertion précaire*, témoigne de la situation de jeunes universitaires dont la valeur du diplôme accuse de sérieuses failles. Les études et le diplôme ne se révèlent nullement le moteur principal de l'insertion professionnelle et de l'insertion sociale qui, du reste, ne sont pas en phase. Le travail acquiert dans ces conditions

une fonction et une valeur instrumentales, c'est-à-dire un moyen sans toutefois que celui-ci aiguille la trajectoire individuelle.

Force est de constater, après analyse, que les jeunes sont victimes d'un effet d'âge. Les jeunes qui sont associés aux trois modèles cités, même ceux qui étaient les mieux dotés, ont affronté la précarité à divers degrés. La flexibilité s'est inscrite à leur programme et durant cette traversée du désert ils ne jouissaient d'aucun droit, pouvoir ou privilège. Cette situation s'explique à bien des égards par le fait d'être jeune, de manquer d'expérience, bref d'entrer sur le marché du travail.

Toutefois, un effet de génération semble se conjuguer à l'effet d'âge comme l'illustre la trajectoire d'insertion de jeunes diplômés de l'université en 1989. Ils tardent à être à égalité avec leurs aînés après ce laps de temps, comme en témoignent le deuxième et le troisième modèle d'insertion. Ils mettent plus de temps à obtenir les droits et privilèges qui génèrent la sécurité ontologique. Les diplômés du troisième groupe, composé de diplômés des années 1980 et 1990, semblent ne pas être en mesure de l'atteindre par le canal du travail, c'est-à-dire l'insertion fondée sur la formation reçue à l'université et le diplôme obtenu. L'insertion sociale, incluant l'insertion professionnelle, se base sur d'autres leviers : la famille, les amis et d'autres activités que le travail dans sa forme d'élection. Il faudrait poursuivre des études dans cette optique pour savoir si cette tendance, persistant, se muera définitivement en effet de génération.

Cet effet de génération s'enracine dans ce que Pierre Bourdieu nomme la « flexploitation », terme imagé qui conjugue flexibilité et exploitation. Selon cet auteur, elle se révèle le point d'orgue du néo-libéralisme de rigueur dans les sociétés occidentales. La flexploitation désigne la nouvelle forme de domination qu'exercent le Capital et l'État, en particulier sur les jeunes, dans le but de tirer profit de leurs compétences et de leur capacité productive, sans leur reconnaître, en retour des droits, des pouvoirs et privilèges de nature sociale associés à la citoyenneté.

La flexploitation laisse entrevoir la « gestion rationnelle de l'insécurité », la volonté manifeste de tirer les ficelles afin de s'annexer la soumission des jeunes, de les réduire au silence en alimentant leur individualisme et en les isolant de toute force politique de changement. La gestion de l'insécurité réservée aux jeunes s'aligne, selon Bourdieu, sur le « machiavélisme du Capital et de l'État » tant elle paraît correspondre à une stratégie délibérée que l'auteur invite à combattre à visage découvert (Bourdieu, 1998 : 108-119).

Car, pour lui, la flexploitation prend la couleur de la fatalité qui tend à « apparaître comme allant de soi », à « annuler la force de se révolter » et, sur la lancée, à imputer à l'individu les responsabilités de « l'échec économique » que représente l'incapacité à s'insérer dans le marché du travail et dans la société (Bourdieu, 2001). Si la flexploitation trouve son fait chez les jeunes diplômés, elle

donne son visage à l'effet de génération qui, aux yeux de Simon Langlois, témoigne que pour la première fois dans l'histoire, « les jeunes, en vieillissant, retrouvent *moins* que ce que les autres avaient au même âge » (Langlois, 1990 : 95).

On est bien obligé de constater l'effritement, pour ne pas dire, l'extinction de l'insertion professionnelle et sociale qui donnait sa forme d'élection à l'entrée dans la vie adulte, et de s'apercevoir que cela, au dire de différents auteurs, entraîne des problèmes « quant à l'accès des jeunes à la citoyenneté » (Molgat, 2000 : 78). La citoyenneté, nous l'avons vu, a été conçue, dans les sociétés modernes occidentales, dans le giron du travail salarié. La précarité fait l'impasse sur les pouvoirs et privilèges qui lui étaient dévolus. Les jeunes se retrouvent sans droit ni voix et cela explique sans doute leur « désaffection de la politique et du travail » (Molgat, 2000 : 80).

Les difficultés à entrer dans la vie adulte, à acquérir l'autonomie nécessaire pour être pleinement citoyen, imposent une nouvelle définition de la citoyenneté, de la notion et de la chose. Elle doit s'élargir en fonction des trajectoires d'insertion professionnelle et sociale en passe d'être propres aux jeunes sans que celles-ci tombent sous le coup de la fatalité, mais correspondent à leurs différentes trajectoires pour devenir adulte.

## Bibliographie

Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983.

Baillargeon, Jean-Paul et Jean-Pierre Simard, « Formation générale », dans Simon Langlois (dir.), *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, IQRC, 1990, p. 545-559.

Bourdieu, Pierre, *Contre-feux*, Paris, Liber - Raisons d'agir, 1998.

Bourdieu, Pierre, *Contre-feux 2*, Paris, Liber - Raisons d'agir, 2001.

Cloutier, Renée et Claude Trottier, « Formation professionnelle universitaire de premier cycle et insertion professionnelle », dans Pierre Dandurand (dir.), *Enjeux actuels sur la formation professionnelle*, Québec, IQRC, 1993, p. 123 – 146.

Collomp, Catherine, « Le syndicalisme d'Amérique du Nord, deux mouvements divergents : déclin américain et séparatisme canadien », dans Jean Sagnes (dir.), *Histoire du syndicalisme dans le monde. Des origines à nos jours*, Toulouse, Éditions Privat, 1994, p. 325-340.

Demazière, Didier et Claude Dubar, *Analyser des entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.

Dubar, Claude, *La socialisation : construction des identités collectives et professionnelles*, Paris, Armand Collin, 1996.

Dumont, Fernand (dir.), *Une société des jeunes?*, Québec, IQRC, 1986.

Dumont, Fernand, « Quelle révolution tranquille ? », dans Fernand Dumont (dir.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, IQRC, 1990, p. 13-23.

Fortin, Pierre, « Conjoncture, démographie et politique. Où va le chômage des jeunes au Québec », dans Fernand Dumont (dir.), *Une société des jeunes?*, Québec, IQRC, 1986, p. 191 - 207.

Fourastié, Jean, *Les Trente glorieuses ou La Révolution invisible 1946-1975*, Paris, Fayard, 1979.

Galland, Olivier, « L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVIII, n° 1, 1996, p. 37-47.

Gauthier, Madeleine, *Une société sans les jeunes ?*, Québec, IQRC, 1994.



Gauthier, Madeleine, « L'exclusion, une notion récurrente au Québec mais peu utilisée ailleurs en Amérique du Nord », *Lien social et politiques*, n° 34, automne 1995, p. 151 – 156.

Gauthier, Madeleine, « Précaires un jour... ? ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVIII, n° 1, 1996, p. 135-146.

Gauthier, Madeleine, « L'insertion professionnelle des jeunes au cœur d'une nouvelle définition du centre et de la marge », dans Geneviève Fournier et Bruno Bourassa (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 59-79.

Giddens, Anthony, *Les conséquences de la modernité*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Glaser, Barney et Anselm Strauss, *The discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967.

Gorz, André, *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Paris, Galilée, 1988.

Gorz, André, *Misères du présent, Richesse du possible*, Paris, Galilée, 1997.

Godelier, Maurice, *Mémoire pour une enquête sur le travail et ses représentations*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1980, ronéotypé.

Godelier, Maurice, *L'idéal et le matériel*, Paris, Fayard, 1984.

Hamel, Jacques, Stéphane Dufour et Dominic Fortin, « Sociologie d'un conflit de générations : les *baby boomers* et les *baby busters* », *Revue internationale d'études canadiennes*, numéro hors série, 1993, p. 9-22.

Hamel, Jacques, Stéphane Dufour et Dominic Fortin, « La génération du baby boom et les *baby busters* : une étude », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XLVII, 1994, p. 277-300.

Hamel, Jacques, « Le droit de cité des jeunes en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. XXVIII, n° 1, 1996, p. 3-11.

Hamel, Jacques, *Précis d'épistémologie de la sociologie*, Paris-Montréal, L'Harmattan, 1997.

Hamel, Jacques, « Brèves remarques sur le travail comme vecteur de la citoyenneté », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 38, n° 1, 2001, p. 1-17.

Hunnicut, Benjamin, *Work without end : Abandoning shorter hours for the right to work*, Philadelphie, Temple University Press, 1988.

Jung, Joël, *Le travail*, Paris, GF-Flammarion, 2000.

Kaufmann, Jean-Claude, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996.

Kriegel, Blandine, « La crise de la citoyenneté », dans Philippe Herzog, Blandine Kriegel, Joël Roman et Dominique Voynet (dir.), *Quelle démocratie. Quelle citoyenneté ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, p. 39-58.

Langlois, Simon, « Formes d'emploi » dans *La société québécoise en tendances 1960 –1990*, Québec, IQRC, 1990.

Langlois, Simon, « Anciennes et nouvelles formes d'inégalités et de différenciation sociales au Québec », dans Fernand Dumont (dir.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, IQRC, 1990, p. 81-98.

Karl Marx, *Œuvres choisies I*, Idées Gallimard, Paris, 1963..

Karl Marx, *Le Capital*, Paris, Flammarion, 1985

Mead, Margaret, *Le fossé des générations*, Paris, Denoël, 1971

Méda, Dominique, *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Flammarion, 1995.

Méda, Dominique et Juliet Schor, *Le Travail. Une révolution à venir*, Turin, Éditions Mille et une nuits/Arte éditions, 1997.

Miles, Matthew et Michael Huberman, *Qualitative data analysis: An expanded sourcebook*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1994.

Ministère de l'Éducation du Québec, « L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 17, 2000.

Offe, Claus, *Disorganized capitalism : contemporary transformations of work and politics*, Cambridge, Polity Press, 1985.

Offe, Claus, « Le travail comme catégorie de la sociologie », *Les Temps Modernes*, n° 466, 1985, p. 2059-2091.

Paillé, Pierre, « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 23, 1994, p. 147-181.

- Platon, *La République*, Paris, GF-Flammarion, 1966.
- Platon, *Protagoras*, Paris, GF-Flammarion, 1967.
- Rifkin, Jeremy, «La fin du travail, une bonne nouvelle», dans *Alternances économiques*, n° 144, 1997, p.
- Rifkin, Jeremy, *La fin du travail*, Montréal, Boréal, 1996.
- Roman, Joël, « Une société citoyenne », dans Philippe Herzog, Blandine Kriegel, Joël Roman, Dominique Voynet (dir.), *Quelle démocratie. Quelle citoyenneté ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, p. 59-85.
- Sahlins, Marshall, *Tribesmen*, Englewood Cliffs, (N.J.), Prentice-Hall, 1968.
- Saint-Pierre, Céline, « L'insertion professionnelle citoyenne des jeunes au Québec », dans Laurence Roulleau-Berger et Madeleine Gauthier (dir.), *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, Paris, Éditions de l'Aube, 2001, p. 57-70.
- Schehr, Sébastien, *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, Paris, PUF, 1999.
- Schor, Juliet, *The overworked american : the unexpected decline of leisure*, New York, Basic Books, 1991.
- Schnapper, Dominique, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.
- Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994.
- Schnapper, Dominique, *Contre la fin du travail*, Paris, Éditions Textuel, 1997.
- Sennett, Richard, *Le travail sans qualités*, Paris, Albin Michel, 2000.
- Smith, Adam, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Garnier Flammarion, 1991.
- Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, catalogue 71-001, Ottawa, 1960-2001.
- Strauss, Anselm et J. Corbin, *Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques*. Newbury Park (Col.), Sage Publications, 1990.
- Strauss, Anselm et J. Corbin, « Grounded Theory Methodology: An Overview » dans N. K. Denzin et Y. S. Lincoln, (dir.), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks (Col.), Sage Publications, 1994, p. 273-285.

Touraine, Alain, Michel Wieviorka, François Dubet, *Le Mouvement ouvrier*, Paris, Fayard, 1984.

Trottier, Claude, « Le rapport au travail et l'accès à un emploi stable, à temps plein, lié à la formation », dans Geneviève Fournier et Bruno Bourassa (dir.), *Les 18 à 30 ans et le marché du travail. Quand la marge devient la norme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 35-57.

Trottier, Claude, « Questionnement sur l'insertion professionnelle des jeunes », *Lien social et politiques*, n° 43, Montréal, 2000. p. 93-101.

Trottier, Claude, Madeleine Perron, Miala Diambomba (dir.), *Les cheminements scolaires et l'insertion professionnelle des étudiants de l'université. Perspectives théoriques et méthodologiques*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 15 – 44.

Vernant, Jean-Pierre, *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, François Maspero, 1965.

Vernant, Jean-Pierre et Pierre Vidal-Naquet, *Travail et esclavage en Grèce ancienne*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1988.

## **Annexes**

## **Annexe 1**

### **Schéma d'entrevue**

#### **Renseignements généraux**

1. Sexe :
2. Âge au moment de l'entrevue :
3. Travail occupé
4. Statut de l'emploi :
5. Diplôme obtenu :
6. Année de l'obtention :
7. État civil :

#### **Rappel des études entreprises il y a 10 ans**

1. Voulez-vous me rappeler votre cheminement d'études ?
2. Est-ce que vous meniez vos études à temps plein ?
3. Est-ce que vous receviez l'aide de vos parents ?
4. Comment s'est fait votre choix d'études ? Quels motifs ont guidé votre choix ?
5. Les contraintes du marché du travail sont-elles entrées en jeu ?
6. Est-ce que ces motifs sont intervenus dans le rythme de vos études ?
7. Qu'est-ce qui occupait le plus de votre temps ?
8. Est-ce que cela a eu une influence sur la durée et le rythme de vos études ?
9. Vos études vous ont-elles entraîné à contracter des dettes ?
10. Est-ce que cela a eu une influence sur la durée et le rythme de vos études ?

11. De quel(s) diplôme(s) disposez-vous ? Dans quelle discipline ?
12. Que représente ce diplôme pour vous ?
13. À quoi, pensiez-vous, donnait droit ce diplôme ?

### **Retour aux études**

1. Êtes-vous retourné aux études ?
2. Pourquoi ? Quelles circonstances vous ont amené à entreprendre ces nouvelles études ?
3. Qu'est-ce que cela a impliqué ?
4. Avez-vous obtenu un diplôme à la suite de ce retour ?
5. Qu'est-ce que cela vous a apporté ?
6. Qu'est-ce que cela a changé sur le plan du travail ?
7. Est-ce que cela a amélioré votre condition ?

### **Départ du domicile familial**

1. À quel âge, à quelle occasion ou en quelle circonstance avez-vous quitté le domicile familial ?
2. Était-ce un départ qui, à vos yeux, était définitif à cette époque ?
3. Êtes-vous revenu au domicile familial, pour quelles raisons, à quelle occasion et pour combien de temps ?
4. Si non, avez-vous bénéficié ou bénéficiez-vous du soutien de vos parents ?
5. Dans quelles circonstances ?

**Insertion dans le marché du travail**

1. À quel âge avez-vous obtenu votre premier travail (job) ? Décrivez-le (quel genre d'emploi, salaire, heures).
2. Que signifiait, pour vous, l'obtention de ce travail ?
3. À quoi donnait droit ce travail ?
4. Partagiez-vous le travail avec les études ?
  - a) dans quelles conditions ?
  - b) à quel rythme ? (nombre d'heures, etc.)
5. Cela a-t-il affecté vos études ? de quelle manière ?
6. À quel moment avez-vous tenté d'entrer dans le marché du travail avec l'intention d'avoir une situation plus stable ?
7. Entre les divers emplois occupés, avez-vous été confronté au chômage, à quel moment et combien de temps ?
8. Comment avez-vous vécu cette épreuve et comment avez-vous été perçu par les autres ?
9. Quel travail avez-vous obtenu après le chômage ?
  - a) Correspondait-il à votre domaine d'étude ?
  - b) À quoi donnait-il droit en termes de
    - I. Salaire
    - II. Bénéfices et avantages
    - III. Protection et permanence
  - c) Bénéficiiez-vous de droits collectifs ?



10. Avez-vous *toujours* occupé des emplois de cet ordre ? Sinon, décrivez-moi ces autres emplois ?
11. Est-ce que le travail recherché correspondait nécessairement à votre domaine d'études, à votre diplôme ?
12. Est-ce que votre diplôme a été évalué à son juste titre ? Donnait-il certains droits, lesquels ?
13. Se sont-ils maintenus par la suite
  - a) dans les nouveaux emplois obtenus ?
  - b) dans les promotions liées à l'emploi ?
14. Comment avez-vous pu négocier la valeur de votre diplôme ?
15. Est-ce que le diplôme détenu vous a conduit vers un emploi stable ?
16. Comment concevez-vous la précarité ?
17. Est-ce que le domaine d'études et le diplôme correspondaient aux projets que vous aviez formés *avant* et *durant* vos études ?

### **Travail occupé actuellement**

1. Que faites-vous actuellement ?
2. Le travail actuel découle-t-il du travail antérieur ? Sinon, comment l'avez-vous obtenu ?
3. Quel est votre statut ?
4. Est-ce que ça a été difficile à obtenir ?
5. Comment estimez-vous vos conditions d'emploi ?
6. Êtes-vous satisfait de celles-ci ?

7. Rendent-elles justice à votre formation ?
8. Avez-vous été tenté de négocier votre formation ailleurs qu'au Québec ?
9. Quelle importance accordez-vous à la sécurité d'emploi ?
  - à la syndicalisation ?
  - au travail régulier ?
  - au salaire obtenu ?
10. Êtes-vous syndiqué ?
11. Comment percevez-vous l'action du syndicat dans votre milieu ?
12. Est-ce que le travail que vous exercez dans les conditions que vous venez de décrire ressemble à celui dévolu aux jeunes d'aujourd'hui ?
13. Comment percevez-vous le sort des jeunes d'aujourd'hui ?
14. Avez-vous quelque chose de commun avec eux ? Quoi ?

### **Formation d'un couple**

1. Est-ce que la stabilité a généré ou est susceptible de générer chez vous des projets à long terme ? Quels sont-ils ? Et dans quel ordre ?
2. Ces projets manifestaient-ils votre indépendance ? Votre autonomie ?
3. Est-ce que ces projets et leur réalisation ont changé la perception que les autres avaient de vous ?
4. Est-ce que ces projets et leur réalisation ont changé votre façon de vous percevoir ?
5. Est-ce que la stabilité a changé votre façon de concevoir la vie en couple ?
6. Qu'est-ce que cela a modifié dans votre propre situation ?

7. Qu'est-ce que la venue d'un enfant représente pour vous ?
8. Selon vous, quelle serait la condition idéale pour la venue d'un enfant ?
9. Est-ce que le mariage représente pour vous l'image par excellence de la stabilité ?
10. Est-ce que cela viendrait changer la position qui est la vôtre dans la société?

### **Citoyenneté**

1. Comment en êtes-vous arrivé à vous percevoir comme *responsable* ?
2. À votre avis, les jeunes bénéficient-ils des mêmes droits que les vôtres ?
3. Sont-ils importants pour vous ?
4. La vie politique compte-t-elle pour vous ?
5. Sinon, comment la percevez-vous ?
6. Avez-vous déjà revendiqué des droits quelconques, lesquels ? À quelles occasions ?
7. Quels droits réclameriez-vous pour le travail ?
8. Avez-vous l'impression d'avoir votre place dans la société ? de vous faire entendre ?  
(par quels moyens, dans quelles circonstances, etc.)
9. Participez-vous à des instances chargées de défendre vos droits ?  
Lesquelles ?
10. À votre avis, peut-on agir sur la société actuelle ? Est-ce que cela vaut la peine ?

11. Où et comment vous voyez-vous dans 10 ans ?

## Annexe 2

### Lettre envoyée aux interviewés

Le 28 Juin 1999.

Monsieur prénom nom

Adresse

Ville, Québec.

Code postal

Monsieur,

Cette lettre est pour vous inviter à collaborer à une recherche de l'Observatoire sur les jeunes et la société et du département de sociologie de l'Université de Montréal. Cette recherche, appuyée par l'Association des diplômés de l'Université de Montréal, est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Cette recherche est la suite de l'étude sur les jeunes et les *baby boomers* menée voilà pratiquement dix ans et à laquelle vous aviez gentiment apporté votre collaboration. En effet, nous cherchions à l'époque à cerner les modes d'intégration à la société et au marché du travail des jeunes fraîchement émoulus de l'université. Les résultats ont montré que la précarité frappait un grand nombre de jeunes diplômés.

Qu'en est-il dix ans plus tard? Des études sociologiques sur l'insertion laissent croire que la cohorte des jeunes à laquelle vous appartenez s'est finalement intégrée normalement au marché du travail, y mettant toutefois plus de temps et d'énergie pour ce faire. D'autres recherches vont à l'encontre de cette position. Sur cette base, il est apparu opportun de relancer la recherche entreprise au début des années 1990 et vous revoir pour les fins d'une entrevue.

En effet, il importe de connaître l'itinéraire d'insertion que vous avez parcouru durant les dix dernières années. L'entrevue portera sur des thèmes tels les emplois occupés, les conditions de travail, l'utilité de votre diplôme universitaire, etc. Si les informations sur ces thèmes sont liées à votre vie personnelle, l'accent sera placé seulement sur la description de votre itinéraire sans égard à ses aspects intimes et confidentiels. Il va sans dire que la conduite de l'entrevue et ensuite l'analyse de son contenu seront faites selon les règles éthiques qui président la recherche sociologique et, à cet effet, des garanties officielles et écrites peuvent être fournies à votre demande.

L'entrevue sollicitée sera réalisée à votre convenance, selon votre disponibilité, durant la journée ou en soirée, au lieu de votre choix et ne devrait pas normalement durer plus de 60 minutes. Le rendez-vous sera pris au préalable par téléphone et sera fixé en fonction de votre propre disponibilité.

Votre collaboration est indispensable pour assurer le succès de cette recherche et permettre l'avancement des connaissances sur l'insertion sociale et professionnelle. Nous vous prions donc de nous l'accorder.

En souhaitant obtenir votre accord, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération et de recevoir nos salutations les plus distinguées.

Jacques Hamel  
professeur titulaire  
professeur associé  
Observatoire sur les jeunes et la société  
INRS — Culture et société

Bjenk Ellefsen  
assistant de recherche